

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BUFFET

PAR

M. LE BARON DE COURCEL

MEMBRE DE L'INSTITUT

Lue dans les séances des 4, 11 et 18 janvier 1902.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 36

M D CCCC II

INSTITUT
1902. — 1.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165799

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. BUFFET

PAR
M. LE BARON DE COURCEL
MEMBRE DE L'INSTITUT

Lue dans les séances des 4, 11 et 18 janvier 1902.

MESSIEURS,

Il est des hommes qui, après avoir joué un rôle considérable parmi leurs contemporains, ayant pris part aux luttes les plus vives de la politique ou de la pensée, s'étant vus en butte à d'aveugles animosités, à des rancunes en apparence irréconciliables, soutenus cependant avec non moins de passion par des partisans résolus, de sorte qu'on a pu croire que jamais, pour eux, la simple équité n'aurait son tour, entrent tout d'un coup et pour ainsi dire de plain pied

dans la place définitive que doit leur assigner l'histoire. La mort a accompli ce miracle.

Disparus de la scène des vivants, où ils ont occupé un rang si haut et si longtemps contesté, les échos de leur voix, qui tour à tour a charmé et irrité les partis, se sont éteints à peine, et, dans ce silence du lendemain, comme par un consentement universel, l'apaisement s'est fait; la justice seule se fait entendre; l'impartiale et sereine postérité a commencé.

Telle est, Messieurs, la fortune dont a bénéficié sous nos yeux la mémoire de votre illustre confrère, M. Buffet. A vrai dire, avant de descendre dans la tombe, grâce à un privilège dont il appréciait hautement la valeur, il avait pu pressentir déjà quel serait à son égard l'équitable jugement de l'avenir. Dans votre calme enceinte, où expirent les bruits et les préventions du monde, où votre sagesse plane au-dessus des fluctuations de l'esprit de parti, il rencontrait le bienveillant accueil qui convenait à son mérite. Quoi de surprenant qu'il se plût si fort en votre compagnie et prît si volontiers part à vos travaux désintéressés?

Comment se fait-il donc, me demanderez-vous, que j'aie attendu trois années entières avant de venir vous lire ici la notice qu'une pieuse tradition de votre Compagnie, m'imposait le devoir de consacrer à son souvenir? Peut-être, hélas! n'ai-je pas attendu assez longtemps. Si la personne même de M. Buffet échappe désormais à nos querelles politiques, son nom a été livré à des contestations nouvelles dont l'écho n'est pas encore éteint et dont les cruelles conséquences ne sont pas effacées. Convenait-il qu'au sortir des retentissants débats de la Haute Cour je vous entre-

tinsse, avec une menteuse tranquillité, de la vie agitée du père, quand les passions dont il avait bravé la violence se ranimaient brûlantes autour du fils, de qui j'avais moi-même le devoir d'être juge? Mon excuse pour prendre aujourd'hui la parole devant vous est toute dans l'espoir, que vous me permettez d'exprimer à cette place, qu'une inspiration généreuse abolira bientôt les suites de cet épisode si pénible.

Louis-Joseph Buffet, rejeton d'une vieille et solide souche de Lorraine, naquit à Mirecourt, le 26 octobre 1818. Ses parents et grands-parents appartenaient à cette bourgeoisie mi-rurale et mi-citadine que les ducs de Lorraine, dans leurs États particuliers, non moins que les rois de France, avaient assidûment encouragée et soutenue, et qui, côtoyant la noblesse de province, souvent alliée à elle et partageant ses occupations, ses aspirations, son patriotisme, formait une des meilleures assises de l'ancien régime. Cette classe utile et dévouée, laborieuse et probe, était toute préparée à accueillir et à s'approprier la part d'idées justes et bienfaisantes qui pouvait se dégager du tourbillon d'idées destructives lancé un peu étourdiment à travers le monde par les philosophes du XVIII^e siècle. La noblesse de province et la bourgeoisie cultivée ont fourni le décor honorable du mouvement révolutionnaire de 1789. Elles s'en sont trouvées, avec une joie naïve, les premières bénéficiaires; elles en ont pallié les incohérences et retardé, pendant un délai trop court, les forfaits.

Si nous recherchons, Messieurs, dans les antécédents de famille de votre illustre confrère les éléments d'atavisme

qui ont pu contribuer à la formation de son caractère et influencer sur la direction de sa vie, nous devons remonter à cette époque de la révolution française pour reconstituer le milieu d'où il était issu. Essentiellement homme de tradition, M. Buffet, sans préjudice pour son originalité propre, dut beaucoup aux idées morales dont les siens lui transmirent le dépôt et aux exemples dont il recueillit l'héritage.

À l'aurore des temps nouveaux, Claude Buffet, son grand-père, était établi comme propriétaire-cultivateur sur des biens ruraux dépendant de Tendon, bourg des environs de Remiremont. Il s'était allié à une famille d'officiers ministériels. Tout en faisant valoir ses terres, il avait su conquérir l'estime et la confiance de ses concitoyens, car, lorsqu'il s'agit de faire l'épreuve des institutions locales substituées par l'Assemblée nationale à l'ancienne organisation, ils se tournèrent vers lui, et lui déférèrent par leurs suffrages d'abord les fonctions de maire de Tendon, puis, dans les derniers mois de 1791, celles de juge de paix électif de la ville voisine de Saint-Nabord. Il est à présumer que, pendant les années qui suivirent, Claude Buffet, tout bon citoyen qu'il fût, ne se sentit pas le goût de rechercher davantage la faveur populaire, et qu'il évita de s'associer aux expériences désordonnées de la politique d'alors. Nous le trouvons, vers la fin du siècle, retiré à Épinal, s'y occupant de l'éducation de ses six enfants, et, fidèle encore à ses habitudes agricoles, présidant à la création de prairies sur les bords de la Moselle.

Le véritable éducateur de votre confrère fut son père, homme de grand mérite, qui remplit à son tour, non sans

ampleur, le cadre de vie déjà tracé par le personnage plus modeste que des notes obligeamment communiquées m'ont permis de tirer devant vos yeux de la pénombre du passé.

En 1808, Louis-François Buffet avait dix-huit ans. Enflammé d'enthousiasme et de patriotisme par les grands spectacles qui s'offraient aux regards de la jeunesse française de cette époque, il s'engagea volontairement dans l'armée et fit, comme dragon de la garde impériale, trois campagnes en Espagne ; envoyé de là en Russie, il entra un des premiers dans Moscou et fut promu officier dans la tour même du Kremlin ; bloqué ensuite dans Hambourg, il sut se faire remarquer du maréchal Davout pendant le siège mémorable de cette ville. Il donna sa démission en 1814, lorsque la fortune se fut définitivement prononcée contre la France ; mais, l'année suivante, il organisait dans les Vosges un corps de partisans pour défendre le sol de la patrie contre l'invasion étrangère.

Établi à Mirecourt après ces tragiques événements, marié à M^{lle} Moitessier, d'une famille distinguée de cette ville, au nom de laquelle un chef-d'œuvre d'Ingres a assuré l'immortalité, le père de M. Buffet s'intéressa à différentes entreprises de banque, d'industrie et de commerce ; il acheta, en 1829, la propriété de Ravenel, restée depuis lors le centre patrimonial de ses descendants, et il y introduisit des procédés perfectionnés d'exploitation agricole. Son activité si variée, sa vie de travail et d'honneur, ses sentiments civiques, lui valurent dans cette partie de la Lorraine une grande popularité : maire de Mirecourt en 1840, conseiller général du département des Vosges de 1843 à 1852, il reçut la croix d'honneur, en 1849, du Prince prési-

dent de la République, qui parut remplir alors le vœu unanime de ses concitoyens. Lorsqu'il mourut, en 1864, les témoignages les plus touchants de l'estime publique furent prodigués à sa mémoire et jetèrent sur l'illustration naissante de son fils un reflet dont celui-ci sentit toute la douceur.

Avant de quitter cet homme de bien, je voudrais citer à son honneur un trait de sa vie auquel je suis peut-être plus sensible qu'un autre, pour l'avoir entendu souvent rappeler dès mon enfance, mais qui me semble caractériser très noblement sa modestie et son désintéressement.

En 1842, des élections législatives devaient avoir lieu dans l'arrondissement de Mirecourt. Sollicité de se laisser porter candidat à la députation, M. Buffet père, grâce à sa notoriété et à l'universelle considération dont il jouissait, avait l'assurance d'être élu; le succès ne dépendait que de son acceptation définitive. Mais, dans l'intervalle, un de mes oncles, porteur d'un nom resté populaire en Lorraine, le comte Henri Boulay de la Meurthe, posait de son côté sa candidature. M. Buffet père jugea que la cause libérale et patriotique à laquelle il était attaché serait plus utilement représentée par ce concurrent inopiné; il n'hésita pas à se retirer devant lui et à le recommander lui-même aux électeurs.

« M. Boulay, disait-il dans sa circulaire, sera le défenseur consciencieux des intérêts et des principes qui nous sont communs. Ses études, ses travaux l'ont mieux que moi préparé à la vie politique. Non moins zélé et plus éclairé, il pourra, je n'en doute pas, rendre au pays de plus grands services; cette dernière pensée doit seule nous préoccuper tous. »

Nous retrouverons, Messieurs, dans plusieurs circonstances de la vie de votre confrère, les marques d'une semblable élévation de sentiments, héréditaire en lui, et vous ne me reprocherez pas, je l'espère, de m'être étendu, un peu longuement peut-être, sur le détail des générations auxquelles il était redevable d'enseignements si précieux. La biographie de M. Buffet est inséparable de l'histoire de sa famille. Pour bien vous faire connaître cette nature énergique autant qu'honnête, il m'a paru nécessaire de vous dire de quelle forte race il était sorti.

A un point de vue plus général, dans un moment où les vieilles garanties de l'esprit de famille sont de toutes parts battues en brèche, où l'autorité paternelle et la dignité du mariage, contestées par des doctrines malfaisantes, sont affaiblies par la loi elle-même, il n'est pas sans intérêt de faire voir, par des exemples probants, quel bénéfice la France a reçu et recevra longtemps encore, je le souhaite, pour la formation de ses meilleurs citoyens, de l'hérédité et de la famille.

Dès ses premières années, Louis Buffet avait montré d'heureuses dispositions pour l'étude. Afin de compléter son éducation, ses parents se décidèrent à l'envoyer à Paris. Ils le placèrent dans une maison connue pour son excellente discipline, l'Institution Massin, dont les élèves suivaient les cours du Collège Charlemagne. C'était en 1833. Buffet avait alors quinze ans; il entra en seconde, et fit régulièrement ensuite sa rhétorique et sa philosophie.

Tout d'abord il se classa parmi les bons élèves, remporta des prix au collège, eut quelques nominations au concours général. Esprit bien équilibré, ardent au travail, il réussis-

sait également dans les sciences et dans les lettres. Il était brillamment entouré. Je trouve dans une courte et substantielle notice, écrite par M. Drapeyron pour l'association des anciens élèves de Charlemagne, le nom de quelques-uns de ses camarades : Saint-René Taillandier, futur membre de l'Académie Française, père de notre distingué ministre au Maroc ; Huillard-Breholles, qui appartient à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Olivaint, qui fut de l'École Normale et de la Compagnie de Jésus, mort d'une façon si tragique et si sainte ; Ambroise Tardieu, le célèbre doyen de l'École de Médecine.

Après le collège, il fit son droit à Strasbourg, retourna à Paris, et y fut inscrit au barreau comme avocat stagiaire.

Au cours de ces années de jeunesse, laborieuses et fécondes, la trempe solide du caractère de Buffet ne se démentit pas. Appliqué avec persévérance à ses études, habitué de bonne heure à raisonner sa vie et à chercher en toute chose la voie droite, l'apparence même du désordre moral lui répugnait. Aussi les plaisirs et les entraînements faciles de la capitale, funestes à tant de débutants, n'exercèrent-ils sur lui aucune séduction. Son cœur était resté au foyer paternel, et sans cesse il y tournait ses pensées. Le culte de la famille et la fidélité au sol natal sont des traits qu'à tout âge vous trouverez profondément gravés dans son âme. Pendant la durée de ses premiers séjours à Paris, avant qu'il ne fût définitivement engagé dans la politique, on peut dire que la nostalgie des Vosges ne le quitta pas.

« Je sens, écrivait-il dans les derniers mois de 1835, que l'air et la vue de nos belles montagnes me sont néces-

saires. Là seulement mon âme a toute sa force, comme mon esprit toute sa vigueur. »

Et vers la même époque il traçait ce tableau que je ne résiste pas au plaisir de vous citer, tant il s'en dégage un sentiment vif et fort de l'attrait de ce beau pays, aujourd'hui mutilé, devenu par la communauté du malheur et des souvenirs doublement cher à tous les Français :

« Je pourrais dire, écrit Buffet à son père, à tout Parisien qui me montrerait avec emphase les monuments qui décoorent la capitale : Venez dans mon pays et je vous ferai voir quelque chose de bien plus beau. Peut-être ce Parisien sourirait-il d'incrédulité. Mais je vous le demande, si je lui faisais voir le lever du soleil depuis le sommet du Ballon ; si je lui montrais, d'un côté cette multitude de montagnes enveloppées de vapeurs qui leur donnent l'apparence des flots d'une mer agitée, de l'autre l'Alsace qu'on embrasse presque entière d'un seul coup d'œil, et enfin une partie de la chaîne des Alpes et le Mont-Blanc lui-même, dont la masse imposante et blanchâtre semble seule digne de clore un si vaste horizon ; si, dis-je, je lui montrais tout cela, ne lui aurais-je pas fait voir un spectacle mille fois plus beau, plus imposant que tout ce qui peut sortir de la main des hommes ? Pourtant les Parisiens se plaisent mieux dans leur ville que partout ailleurs. »

Nous aurions quelque peine à nous expliquer, dans notre jeune provincial, ce contraste entre le besoin de haute culture intellectuelle qui le retenait à Paris, et les froissements intimes que lui infligeait parfois le sentiment d'être transporté, comme il dit lui-même, sur une terre étrangère, si nous ne nous rendions compte de la séparation

profonde que maintenaient encore, il y a trois quarts de siècle, entre la capitale et les départements, même peu éloignés, la difficulté et la rareté relative des communications. Ce n'est pas tout à fait sans raison qu'à cette époque, du moins, Buffet accusait les Parisiens de ne rien connaître et de ne rien apprécier au delà de l'enceinte de leurs murailles. La dissonance entre l'esprit de Paris et l'âme de la France se perçoit à bien des moments de notre histoire, parmi le bruit de nos révolutions et dans le choc de nos épreuves nationales. Le désaccord qu'elle trahit, à certains jours de crise, n'est pas demeuré sans conséquences funestes, dont il est malaisé de répartir la responsabilité entre l'intempérance généreuse des uns, l'attachement aux traditions et la raison pratique, un peu lente peut-être, des autres.

Dans les dispositions que nous lui connaissons, nous ne serons pas surpris que Buffet, arrivé à l'âge où le jeune homme doit fixer définitivement ses projets pour la direction de sa vie, ait orienté de préférence vers sa province natale ses perspectives d'avenir. Cependant des occasions avantageuses, qui auraient pu le porter d'un autre côté, ne furent pas sans s'offrir à lui. Par les relations que ses parents avaient su lui ménager à Paris, par l'estime et la réputation que déjà lui avaient values personnellement ses succès dans ses études, sa conduite sévère, les talents dont il commençait à donner la mesure, il avait acquis la sympathie et s'était concilié l'appui de personnes qui occupaient, dans la société parisienne d'alors, des positions influentes, en dehors même de MM. Boulay de la Meurthe, dont le foyer était comme un centre de ralliement des Lorrains

à Paris, et chez qui d'anciens liens d'amitié, resserrés par une alliance de famille, faisaient recevoir Louis Buffet comme l'enfant de la maison.

Il fut question pour M. Buffet, à cette époque, d'entrer comme auditeur au Conseil d'État. Il hésita quelque temps, puis abandonna cette piste. Il écrivait à ce sujet à son père, en avril 1843 : « Je ne puis être qu'imparfaitement édifié sur les avantages de cette carrière qui, contrairement à tous mes projets et à mon penchant, me fixerait pour bien longtemps à Paris, sinon pour toujours... J'avais rêvé une existence calme, indépendante, peut-être une petite réputation de clocher, et puis surtout le bonheur de vivre près de vous ! Ne vais-je pas faire le sacrifice de tout cela ? »

Un peu plus tard, une place de sous-préfet lui fut proposée. Son introduction dans la carrière administrative se serait combinée avec un mariage qui lui assurait pour l'avenir protection utile et richesse. Laissons-le raconter lui-même, dans ses confidences à son père, l'impression que lui fit cette ouverture :

« Je répondis, écrit-il, que certainement je ne me marierais jamais par pure ambition soit de places, soit d'argent ; que les qualités personnelles de la femme que j'épouserais seraient toujours la grande raison déterminante ; que, d'un autre côté, j'hésiterais beaucoup, étant encore très jeune et pouvant attendre, à me mettre par un mariage, si honorable qu'il fût, dans une position qui m'ôterait toute liberté et toute indépendance ; que pour être sur un bon pied dans l'administration, il fallait être dans des conditions pécuniaires telles qu'on pût la quitter le jour où l'on croirait sa dignité intéressée à le faire... Il est certain cependant que

ce mariage me plaçait dans une position tout à fait dépendante. Je serais garrotté à l'administration, sans pouvoir en sortir, obligé de passer ma vie à approuver et à appuyer des actes que je croirais funestes à mon pays, car il n'est que trop facile de prévoir, au train dont vont les choses, que mes sentiments seront plus souvent froissés que satisfaits par le pouvoir dirigeant. Ma conscience ne me permet pas cela. Je passerais ma vie avec un poids sur le cœur dont je ne pourrais jamais me décharger. Je renoncerais à cette perspective que j'ai tant caressée, et qui serait, vous le savez, de voir se reporter sur moi une partie de cette considération et de cette profonde estime que nos concitoyens vous ont vouées. Être dans notre pays un homme utile, un homme honoré, et surtout un homme indépendant, voilà quelle est mon ambition et mon rêve. Je remercierai la Providence si elle permet que ce vœu soit accompli. »

Buffet fut fidèle à ces principes, exprimés ici avec une chaleur juvénile, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. Il leur dut le bonheur domestique, lorsqu'il s'en inspira pour associer à son existence, quelques années plus tard, la compagne distinguée, si noblement fière de son choix, qui lui a donné une brillante couronne de fils, dignes de refléter les vertus paternelles et d'en perpétuer l'exemple.

Quant au goût d'indépendance un peu farouche, qui le faisait reculer devant les engagements de la vie administrative, il ne le perdit jamais, et nous le verrons plus tard manifester à l'égard des plus hautes charges de l'État le même détachement raisonné qu'il témoignait, au début, pour de plus modestes fonctions.

Il se renferma donc, provisoirement du moins, dans

l'exercice de sa profession d'avocat, qu'il avait envisagée d'abord, plutôt comme une continuation naturelle de ses études, que comme une carrière déterminée et définitive. Il y apporta cette conscience qu'il mettait en toute chose. Il plaïda alternativement à Paris et à Nancy, méritant de plus en plus la reconnaissance de ses clients et l'estime publique.

Ce n'est pas, il faut bien le dire, qu'il éprouvât grand attrait à suivre cette voie, illustrée cependant par tant et de si hauts modèles. Il ne se sentait pas la subtilité, ni peut-être même la souplesse d'esprit nécessaire pour pénétrer dans le détail d'une discussion purement technique et se plier aux méandres de la jurisprudence. Le fond de son éducation et de ses idées, ses habitudes même de désintéressement personnel, le portaient à s'attacher moins aux cas particuliers qu'aux principes et aux intérêts généraux. Peut-être un instinct secret l'avertissait-il que des événements indépendants de sa volonté lui ouvriraient un chemin plus conforme à ses aspirations, en lui indiquant l'emploi véritable de ses aptitudes.

La Révolution de février 1848 fut la conjoncture imprévue qui appela Buffet sur la scène où il devait conquérir sa notoriété définitive.

Ne vous méprenez pas, Messieurs, sur le sens de mes paroles. Ce serait faire injure à votre confrère, et il est bien loin de ma pensée, de le confondre avec cette classe, — dois-je dire cette classe ? elle se recrute, hélas ! dans tous les rangs de la société, — avec cette variété d'hommes que le malheur des temps a fait pulluler en France, et qui n'a d'autre profession que d'attendre une révolution, pro-

fession misérable, jusqu'à ce qu'elle devienne lucrative.

Rien ne ressemblait moins que Louis Buffet à un déclassé ou à un besogneux de la politique. Mais imaginez, Messieurs, — peut-être y aura-t-on quelque peine aujourd'hui, — imaginez le désarroi dans lequel le coup de tête de Paris, à cette date, avait jeté la province. Nos départements désemparés, devant l'effondrement de tout gouvernement, soucieux avant tout d'échapper aux éléments de désordre et de s'assurer des garanties contre l'anarchie, cherchèrent instinctivement à se rallier autour d'hommes assez nouveaux pour répondre aux nécessités de l'heure, assez éprouvés pour inspirer confiance, et disposés à payer de leurs personnes, s'il le fallait, afin de pourvoir à ces besoins primordiaux de toute société humaine, la sécurité matérielle, l'administration de la justice, la défense de la propriété.

L'indépendance même de Louis Buffet, l'honorabilité de ses origines, sa solidité déjà remarquée, le désignèrent aux regards de ses concitoyens. Porté par leurs vœux à la sous-préfecture de Mirecourt, il occupa transitoirement ce poste, dans lequel il s'agissait surtout, pendant les premiers jours, d'aider au maintien de l'ordre et à l'apaisement des esprits. Mais bientôt il abandonna ces fonctions pour tenter une percée plus conforme à ses goûts.

Les détenteurs du pouvoir avaient convoqué à Paris une assemblée constituante dont l'élection, en vertu du principe nouvellement proclamé, devait procéder du suffrage universel des citoyens français. Louis Buffet posa sa candidature, et voici en quels termes il s'adressait, le 26 mars 1848, aux délégués des comités électoraux du département des Vosges, réunis à Épinal :

« Aux yeux des gens sensés, la question sérieuse, pratique, n'est plus désormais celle de savoir si on aura la république, mais quelle sera cette république. Je résumerai en quelques mots toute ma pensée : je demande que notre république soit un régime d'ordre, de liberté et de droit, et non un régime de despotisme et d'arbitraire...

« Dans un pays libre, la majorité fait la loi, et la minorité doit obéir à cette loi; autrement il y aurait anarchie. Mais il faut aussi que majorité et minorité, que tous enfin puissent manifester hautement, franchement leurs sentiments, leurs opinions, leurs croyances; que tous puissent travailler par la parole, par la presse, par tous les moyens de loyale propagande à répandre ces sentiments, ces opinions, ces croyances, à leur gagner les cœurs, à leur conquérir les consciences.

« Partout où je vois cette large expansion de l'âme humaine acceptée et garantie, là je vois la liberté; partout ailleurs je n'aperçois que la dictature, exercée par la foule ou par un seul, mais toujours haïssable sous quelque forme qu'elle se déguise, de quelques spécieux prétextes qu'elle se recouvre...

« Je n'ajouterai plus qu'un mot. Je ne puis invoquer la vie de mon père comme un titre, mais j'ai le droit de l'invoquer comme une garantie. Ma seule ambition serait de continuer, autant qu'il dépendrait de moi, cette vie dévouée tout entière à l'ordre, à la liberté, à l'honneur et à l'indépendance du pays. Et s'il m'était donné d'entendre dire un jour que le fils n'a pas été trop indigne du père, je trouverais dans un pareil jugement la plus flatteuse des récompenses, la plus douce à mon cœur. »

Messieurs, dans cette profession de foi si loyale du jeune homme de vingt-neuf ans, nous trouvons déjà M. Buffet tout entier. Tel il se montre à nous dès ses débuts, tel il demeurera jusqu'à sa dernière heure :

*...Servatus ad imum
Qualis ab incepto processerat, et sibi constans.*

Nul doute que s'il vivait aujourd'hui il ne tînt encore le même langage qu'à ses électeurs de 1848, et peut-être ce langage n'aurait-il pas perdu son opportunité.

Jamais M. Buffet n'a varié dans ses doctrines, et ses doctrines ont été la règle de ses actions, le phare de sa vie publique. Amour honnête et confiant de la liberté, culte de la vertu dans la politique, à cet idéal il avait engagé sa foi.

Le résultat du scrutin fut un grand succès pour lui. Il fut élu député des Vosges, le second de la liste après M. Boulay de la Meurthe, par 73 000 suffrages.

Sa véritable vocation s'était révélée. Désormais, et pour une durée de tout un demi-siècle, dans la mesure que permirent les circonstances, M. Buffet appartint à la vie politique et parlementaire. Il devait, à certaines heures, y jouer un rôle éminent.

Le désir secret de son cœur était tourné de ce côté depuis longtemps, peut-être depuis les bancs du collège.

On a dit avec ironie, mais non sans quelque fond de vérité, que tout collégien français avait dans ses tiroirs, au XVIII^e siècle, une tragédie de sa composition, en cinq actes et en vers, et au XIX^e, un projet de constitution politique.

Il n'y a pas d'incertitude à avoir ni bien loin à chercher pour découvrir le genre de constitution auquel a pu rêver

le jeune Buffet. Le type auquel il avait arrêté son choix et qu'il poursuivit toute sa vie avec persistance était celui de la constitution anglaise, telle qu'on la concevait à l'époque de Louis-Philippe, et telle qu'on la conçoit d'ordinaire encore aujourd'hui. Car il est remarquable que cette constitution, le plus flexible, le plus apte aux transformations, le plus insaisissable, et l'on peut dire le plus particulier des organismes politiques, se soit cristallisée dans les esprits continentaux en quelques formules abstraites, d'une application générale, s'adaptant aussi bien, moyennant de légères transpositions, au régime républicain qu'au régime monarchique, et qu'il paraît tout simple, en France notamment, de superposer aux traditions d'un peuple formé depuis quinze siècles en ordre de bataille, obligé qu'il est, par sa position géographique et par sa composition sociale, de lutter à l'extérieur pour garder ou reprendre ses frontières, à l'intérieur pour défendre la liberté commune contre l'égoïsme et l'esprit d'envahissement des classes.

Ce n'est pas précisément de cette façon que nos voisins d'outre-Manche jugent et comprennent leur propre constitution. Sans doute ils applaudissent aux efforts que font les autres peuples pour s'en approprier les bienfaits; ils ne peuvent qu'être flattés de l'admiration qu'on leur témoigne. Ils pardonnent d'autant plus volontiers quelque gaucherie dans l'imitation que l'inexpérience et les faux pas d'autrui ne sont pas, au bout du compte, pour leur nuire dans la concurrence internationale. Pendant ce temps ils poursuivent leurs affaires.

Un des vétérans de la politique anglaise me disait un jour : « Très peu de personnes connaissent réellement

notre constitution. Pour la connaître il faut en avoir, comme ministre de la Couronne, mis en mouvement les ressorts intérieurs. Tous les membres du cabinet même ne la connaissent pas. » Le même homme d'État me disait une autre fois : « Nous sommes tous conservateurs en Angleterre. » Parole significative dans la bouche d'un libéral, éprouvé par plus de trente ans de collaboration à la politique militante de son parti.

Il est vrai que le secret de la constitution anglaise gît peut-être dans l'esprit conservateur de l'Angleterre. Peut-être est-il vrai aussi que le chef-d'œuvre de cette constitution, c'est l'invention de ce parti libéral dont le fonctionnement rassemble et entraîne les forces centrifuges de la communauté, leur procure une place et leur assigne un rôle dans le mécanisme de l'État, faisant servir aux progrès et à la prospérité de la chose publique des germes dangereux, qui n'apparaissent ailleurs que comme des ferments de désordre et de dissolution : parti dont l'existence paraît souvent précaire et la marche incertaine, parce qu'il emprunte sa vitalité aux passions changeantes des masses, aux besoins indéfinis, et quelquefois indéfinissables, de telle ou telle fraction de la nation, aux ambitions et aux rêveries individuelles, aux maladies mêmes du corps social. Tous ces éléments discordants, il a pour mission de les canaliser et de les fondre ; il les habitue à l'observation des formes légales, à la tolérance, à la patience. Il est le véritable éducateur des hommes que leur talent, ou leur inquiétude, pousse et élève sans cesse du fond populaire ; il les initie graduellement, lentement, à la vie publique, corrigeant leur ignorance, bridant leur présomption, et les

amène enfin au seuil du pouvoir, assagis, — pas toujours assez, — du moins retardés, et tempérés dans la mesure du possible.

Toutes les classes de la société anglaise s'intéressent à la formation du parti libéral et y prennent indistinctement part. « Il faut des ducs des deux côtés », disait spirituellement un bon observateur, mon prédécesseur à Londres et votre regretté confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Waddington. Le jeu de bascule des partis devient aisé, quand ils sont ainsi pondérés. Dès lors le gouvernement amiable et alternatif des partis, cet idéal du régime parlementaire, qui, parmi les imitateurs plus ou moins lointains, plus ou moins sincères, de la constitution anglaise, dégénère trop souvent en lutte grossière et anti-sociale, visant à la destruction mutuelle pour la conquête du pouvoir, a pu être chez nos heureux voisins une réalité bienfaisante.

Dans ce système, et grâce à cette pratique, la tradition nationale, survivant aux générations, entre les mains de dépositaires toujours d'accord sur le fond des choses, s'exerce avec continuité et avec force. Sous ses apparences libérales et volontiers flottantes, sondant le terrain, évitant avec soin les extrêmes, l'action du pouvoir, à travers les changements de personnes, est essentiellement persévérante. Son objet, c'est d'augmenter à l'infini la puissance et la richesse de l'Angleterre. Pour y travailler sans entraves, les gouvernants ne marchandent aucune satisfaction à peu près équitable au peuple sur lequel ils prennent leur appui et qu'ils s'efforcent de rendre chaque jour plus vigoureux, plus élastique, en même temps que plus content de son sort.

Sans doute, il a fallu l'effort persistant de bien des esprits supérieurs, de bien des politiques à la fois énergiques et souples, pour transformer, au cours des siècles, les combattants féroces de la guerre des Deux Roses, les régicides fanatiques de 1649, en cette nation que nous voyons docile à l'autorité, respectueuse de la hiérarchie sociale, mais dégagée de toute gêne dans ses entreprises privées et dans l'éclosion indéfinie de ses associations libres, persuadée à ce prix de l'excellence de son gouvernement et de sa propre supériorité morale sur tous les peuples de la terre.

Henri VIII, Élisabeth, Cromwell, ces grands fondateurs, ont doté la constitution anglaise de l'impulsion gouvernementale qui en est restée, jusqu'à ce jour, le vrai ressort, quoique souvent caché. Ils ont formé, pour la recueillir, sur les ruines de la féodalité militaire, une aristocratie administrative et politique, aux cadres toujours ouverts, dont Guillaume III, le moment venu, a su se faire l'habile prête-nom et l'instrument de choix.

Pour les Anglais, le gouvernement n'est pas le triomphe d'une théorie, c'est un moyen d'agir, avec un but déterminé, il est vrai, et dans des limites circonscrites. Plus le moyen est efficace, plus le gouvernement est bon. Ils savent gré au leur d'avoir fait d'eux le peuple le plus opulent de l'univers, de leur avoir assuré la suprématie commerciale, avec l'empire des mers et la domination de vastes continents. Enorgueillis de ces grands résultats, vainqueurs de Napoléon, ils se considèrent de bonne foi comme les continuateurs, dans le monde moderne, de l'Empire Romain.

C'est par Walter Scott, dont il fut, en ses jeunes années, un lecteur enthousiaste, que M. Buffet a d'abord connu l'Angleterre. Cet auteur, qui n'a rien perdu de sa popularité au delà de la Manche, mais dont le mérite est peut-être trop déprécié parmi nous aujourd'hui, a exercé sur plusieurs générations, dans tout le monde civilisé, une influence considérable. Par l'agrément de ses récits, par l'idéalisme et la moralité même de ses inspirations, il a su répandre sur les mœurs et les institutions de la vieille Angleterre un très attrayant coloris et fait rejaillir sur le présent quelque chose du charme naïf qu'il prêtait au passé. Combien de tendres imaginations l'ont suivi dans ces sentiers fleuris, gagnés à la séduction de la vie anglaise, telle qu'il la peignait, si noble !

M. Buffet dut éprouver une joie sincère, le jour où, après avoir mené à bonne fin ses études juridiques, il obtint de ses parents de compléter son instruction par un voyage en Angleterre. Il y séjourna plusieurs mois et en revint, circonstance heureuse, sans que le contact parfois un peu rude de la réalité eût dissipé en lui les émerveillements du roman.

Toutefois le goût pour les institutions politiques anglaises n'était pas le seul mobile qui l'entraînât vers la vie parlementaire. Avec ce goût se combinait chez lui l'attrait des luttes de la parole. Sur Louis Buffet, comme sur la plupart des jeunes Français qui, depuis l'ère de la Renaissance, nourris de l'antiquité, ont pu avoir l'avantage d'une forte éducation classique, le côté oratoire des choses exerçait une fascination réelle. Je trouve un témoignage frappant de cette disposition d'esprit dans une lettre qu'il adressait de

Paris à son père dès janvier 1838, c'est-à-dire à vingt ans.

« Vendredi, écrit-il, j'ai été à la Chambre en achetant une place. Ce jour-là, j'ai entendu le beau et noble discours de M. Thiers contre l'amendement de M. Hébert. Il est impossible, en lisant ce discours dans les journaux, et même dans le *Moniteur*, de se faire une idée de l'impression profonde qu'il a produite sur ceux qui l'ont entendu de la bouche de l'orateur. Si vous avez vu M. Thiers, vous savez combien son extérieur et sa chétive constitution le secondent peu dans son éloquence. Eh bien ! ce jour-là il sut tirer avantage de la faiblesse même de sa voix, de l'exigüité de sa taille ; il me semblait que la chaleur, que l'enthousiasme intérieur qui l'animaient, se faisaient jour comme de force, en dépit d'un corps faible et disgracié. Sa voix avait perdu peu à peu ce ton affecté qui lui est ordinaire, pour devenir imposante et naturelle. Tous ses traits, toute sa figure s'illuminaient en quelque sorte de ses paroles. J'avais ma lorgnette braquée sur lui et je ne l'ai pas perdu de vue un instant. Jamais je n'avais vu un homme aussi animé ni aussi éloquent, et jamais je n'aurais cru que le geste d'un homme pût exprimer tant d'énergie et parfois tant de colère et d'indignation. Il se tenait ordinairement au fond de la tribune, afin que la tablette de marbre, trop haute pour sa petite taille, ne le gênât pas dans ses mouvements ; mais souvent il s'élançait en avant et ses deux mains venaient frapper à la fois le devant de la tribune. Ses adversaires, au lieu de l'écouter avec l'attention que méritait un si beau discours, l'interrompaient à chaque instant par leurs murmures et me donnaient des accès d'impatience. Mais l'orateur tirait souvent de ces interruptions les plus beaux mou-

vements. Enfin, pour en finir avec ce discours, je vous dirai que j'en ai été enthousiasmé. »

Dans ce tableau si animé vous trouverez, je pense, le modèle aussi intéressant que le peintre. Les sentiments qu'à son début dans la vie M. Buffet manifestait pour M. Thiers méritent d'autant plus d'être signalés, que le contact entre ces deux hommes allait devenir plus intime et la communauté de leurs idées plus marquée, jusqu'au jour où, vers la fin de leur carrière à tous deux, on les vit adversaires déclarés. M. Buffet devait porter alors, à l'objet des admirations de sa jeunesse et de son âge mûr, les coups les plus sensibles et les plus décisifs.

Mais nous n'en sommes encore qu'à 1848.

Entré à l'Assemblée nationale, M. Buffet s'y montre, comme au collège et partout, grand travailleur. Désigné par ses collègues pour être secrétaire de la commission des Finances, il s'applique avec ardeur, et bientôt avec succès, à cultiver une science toute nouvelle pour lui. Les connaissances qu'il acquit ainsi en matière financière lui furent souvent utiles par la suite, et il se fit une originalité de ce qui devrait être toujours le principe dirigeant dans cette branche de la politique, la sévérité des calculs.

Faisons en passant, et une fois pour toutes, cette remarque : bien que parlementaire dans l'âme, et fortement convaincu de l'utilité, de la beauté intrinsèques des discussions de politique pure, il n'en subit jamais les entraînements au point de négliger les parties plus austères, et moins attrayantes, de la profession. Sur les bancs de toutes les assemblées où il siégea successivement, il donna l'exemple du labeur consciencieux, creusant les questions dont il était

appelé à s'occuper, et ne sacrifiant jamais aux distractions trop souvent stériles de la parole, non plus qu'aux combinaisons de parti, la recherche approfondie du bien public. N'est-ce pas un rare éloge ?

Cependant l'Assemblée nationale de 1848 se trouvait assez embarrassée de la souveraineté qu'elle s'était attribuée. Après avoir vu pâlir en quelques semaines l'astre lumineux de Lamartine, inexpérimentée, en butte aux outrages de la foule, elle s'était déchargée de la responsabilité du gouvernement sur une commission de cinq membres. L'épreuve ne fut pas heureuse : elle aboutit aux sanglantes journées de Juin, qui nécessitèrent une quasi-dictature militaire. Le général Cavaignac en fut investi sous la pression des circonstances. Mais la commotion causée par près d'une semaine de combats furieux dans les rues de la capitale avait été si violente que l'équilibre s'était définitivement rompu au sein de l'Assemblée maîtresse du sort de la France, et que les divisions des partis y apparurent irrémédiables.

L'intérêt rétrospectif qu'offrent pour nous les querelles, aussi futiles qu'acharnées, qui se déchaînèrent alors, c'est qu'un quart de siècle plus tard, dans des circonstances analogues, elles se sont reproduites presque semblables, quoique avec une issue différente, et ont exercé sur nos destinées actuelles une influence décisive.

En 1848, comme après 1871, la question se posait si le gouvernement de la République appartenait aux républicains de la veille, hommes de convictions ardentes, mais jusque-là étrangers à la pratique des affaires, ou à des politiciens formés sous d'autres régimes, séparés d'ail-

leurs entre eux par la diversité de leurs provenances.

Aux deux époques, M. Buffet envisagea le problème de la même façon. Il disait en 1848, avec une certaine âpreté de langage, trop excusée par les souvenirs brûlants de la guerre civile : « La République ne sera sauvée que par les républicains du lendemain, par ceux qu'on appelle aujourd'hui les réactionnaires, et qui ne réagissent que contre l'absurdité et l'incapacité scandaleuses des hommes de la veille. » Ce qu'il reprochait à ses adversaires, sous cette forme véhémence, ce n'était donc pas leur foi républicaine, qu'il acceptait, mais seulement leur peu d'aptitude à gouverner, et leur penchant à l'utopie, défauts assurément guérissables.

En dehors de ce litige préjudiciel, déjà résolu en fait par la répression de l'émeute, la majorité victorieuse de l'Assemblée, après avoir admis que, par la nouvelle constitution, le gouvernement du pays fût confié à un président, se divisait sur le mode de nomination, et sur le choix de la personne.

Les sentiments de M. Buffet à cet égard se reflètent dans la correspondance qu'il adressait à sa famille. Je les trouve résumés dans une lettre du 12 octobre 1848, et cet examen de conscience d'un homme toujours si parfaitement loyal envers lui-même n'a pas perdu de son intérêt, car les problèmes qu'il aborde sont encore agités aujourd'hui.

« Je suis convaincu, dit-il, qu'un président élu par l'Assemblée n'aurait jamais possédé l'autorité morale nécessaire pour gérer avec succès les affaires du pays. Le vice originel de sa position ne se serait peut-être pas révélé de suite; mais il n'aurait pas tardé à apparaître, et il aurait affaibli

de plus en plus l'autorité exécutive dans la personne de son dépositaire. Dieu sait d'ailleurs à quelles scandaleuses intrigues cette élection aurait donné lieu dans l'Assemblée. Ce que j'ai vu déjà me donne une idée de ce qu'il nous était réservé de voir. L'élection par le suffrage universel m'a paru une occasion de faire entrer, d'une manière large et franche, la nation tout entière dans la république au lieu de la tenir, en quelque sorte, à la porte, comme on l'a fait jusqu'ici. C'était la confiance dans le pays substituée à la méfiance qu'on lui a témoignée jusqu'à présent, et qui se trahissait dans tous les actes du gouvernement, et même dans plusieurs résolutions de l'Assemblée. Cette grande épreuve du suffrage universel a sans doute ses inconvénients et ses périls; mais si on les surmonte, et avec de la prudence et de la fermeté on les surmontera, le résultat vaudra le prix qu'il aura coûté.

« L'élection par l'Assemblée était évidemment un coup d'État, car le pays ne nous avait point donné mission de nommer le président. Or, je comprends, dans certains cas, les coups d'État. Ils sont quelquefois légitimés par l'intérêt manifeste du pays. Si j'avais été absolument convaincu que le salut du pays était attaché à la présidence de M. Cavaignac et si j'avais pensé d'un autre côté que le seul moyen de le faire arriver à ce poste suprême, c'était l'élection par l'Assemblée, peut-être me serais-je résigné à sacrifier le droit et les principes au salut public. Mais bien loin d'avoir cette profonde conviction, je suis, jusqu'à présent, sur ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'incertitude la plus complète, et cette incertitude est partagée par les hommes les plus éclairés et les plus consciencieux... »

Le 24 novembre, presque à la veille du scrutin, il écrivait encore :

« Sans chercher à amoindrir l'importance de l'élection présidentielle, je crois que l'avenir de notre pays dépend moins peut-être du choix qui sera fait, que de la force, de l'union, dans la Chambre et dans le pays, du parti modéré. »

Là était la véritable pensée de M. Buffet. Elle explique sa très sincère hésitation entre les deux candidats qui se disputaient le suffrage populaire. Tandis que les partisans d'un gouvernement d'autorité et de tradition se tournaient instinctivement vers le prince Louis Napoléon, ceux qui désiraient surtout maintenir la prépondérance des assemblées et l'ascendant des partis se groupaient autour du général Cavaignac.

Pressé par les électeurs des Vosges de sortir de sa réserve, M. Buffet, à la dernière heure, se déclara publiquement en faveur de Cavaignac. Ses liaisons dans l'Assemblée et ses préférences doctrinales l'avaient finalement entraîné de ce côté. Ses électeurs ne le suivirent pas. Le département des Vosges donna 78 899 voix à Louis Napoléon, et 13 279 seulement au général Cavaignac. Cette divergence devait s'accroître davantage encore quelques années plus tard.

Arrivé au pouvoir, le Prince Président ne tint pas rancune à M. Buffet de son opposition. Il avait discerné en lui l'homme de bonne foi, le travailleur scrupuleux, le patriote. Il lui offrit dans son premier ministère le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, que M. Bixio avait tenu quelques jours.

Louis Napoléon cherchait à s'entourer d'hommes nouveaux ; il voulait s'affranchir de la tutelle des anciens partis,

éteindre la lutte des classes et, en suivant une politique qui lui fût personnelle, s'adresser, par-dessus les coteries parlementaires, à la généralité du pays. L'un des jeunes collègues qu'il avait donnés à M. Buffet s'étonnait devant lui d'avoir été choisi de préférence parmi tant de personnages illustres dont l'Assemblée était pleine ; il répondit : « J'aurais pu demander en effet à M. Thiers, ou à M. Molé, ou à M. Berryer, d'être mes ministres. Mais en agissant ainsi je n'aurais eu, pour m'appuyer, que leurs partisans, et contre moi tous leurs adversaires. En dehors des amis de M. Thiers, de M. Molé, ou de M. Berryer, il y a beaucoup de monde ; il y a la grande masse de la nation : c'est pour elle que je veux gouverner. »

M. Buffet conserva dix mois le portefeuille qui lui avait été confié. Ai-je besoin de vous dire qu'il s'appliqua avec un zèle extrême aux devoirs professionnels de sa charge ? Dans l'intervalle, en mai 1849, de nouvelles élections eurent lieu pour la nomination de l'Assemblée législative. M. Buffet, dans son programme de candidat, protestait de son « dévouement absolu, inébranlable, à ces grands principes qui sont l'éternel fondement de toute société et qu'on a vus, de nos jours, si audacieusement attaqués par des sophistes et des factieux ». Sur ce terrain, il était d'accord aussi bien avec le Président qu'avec ses électeurs. Ceux-ci le réélurent leur député avec une majorité considérable.

Les premières relations de M. Buffet avec un prince qui devait exercer sur les événements de sa vie une influence si grande, sont intéressantes à observer. Il les dépeint lui-même dans sa correspondance de famille en termes qui expliquent clairement, à qui veut bien les comprendre,

toute sa conduite ultérieure, son attrait personnel pour celui qui allait être Napoléon III, et son attachement supérieur, invincible, résolu à tous les sacrifices, pour les règles qui dominaient sa vie politique.

Le 2 juin, quelques jours après les incidents parlementaires qui avaient provoqué la retraite de M. Léon Faucher, ministre de l'Intérieur, il écrivait :

« Le Président de la République s'est, dans tout ceci, admirablement conduit, avec une loyauté, un calme et une abnégation de lui-même qui ont encore ajouté à l'estime et à la sympathie que j'éprouvais pour lui. »

Un peu plus tard, parlant de ses visites à l'Élysée, il dit : « Les rapports que j'ai avec le Président m'ont inspiré pour lui un véritable attachement. » Et un autre jour : « Je ne me préoccupe à aucun degré des sentiments qu'un vote contraire produirait à mon égard chez le Président de la République. J'ai pour lui de l'estime et de l'affection ; mais je n'ai jamais hésité à lui être désagréable, et cela m'est arrivé très souvent, quand j'ai cru que l'intérêt public me dictait une conduite qui avait le malheur de lui déplaire. Je me suis promis à moi-même, et je tiendrai cet engagement, de sortir un jour de la vie publique en me rendant ce témoignage que je n'aurai jamais été guidé par aucune vue personnelle. »

Compris dans le renvoi collectif du cabinet le 31 octobre 1849, M. Buffet collabora, l'année suivante, comme membre de la commission parlementaire, à la fameuse loi du 31 mai, qui restreignait l'exercice du suffrage universel en exigeant des électeurs certaines conditions nouvelles, notamment une résidence prolongée. L'Assemblée législa-

tive, effrayée de ses propres divisions et des entraînements révolutionnaires d'une partie de ses membres, s'était retournée contre la source même d'où elle était issue, incapable, d'ailleurs, soit d'exercer utilement l'autorité par elle-même, soit de la supporter dans le Président de la République. Aussi la scission entre elle et lui se creusait-elle chaque jour davantage. M. Buffet en souffrait, sans croire encore que le mal fût mortel ; et il ne refusait ni à l'un ni à l'autre des deux pouvoirs rivaux le concours actif de sa bonne volonté pour mettre fin au conflit.

Le 10 avril 1851 il fut appelé une seconde fois au ministère de l'Agriculture et du Commerce, où il n'avait laissé que de bons souvenirs. Mais dès le 24 octobre de la même année il crut se devoir à lui-même de donner sa démission avec ses collègues, lorsque le Président se déclara publiquement contre la loi du 31 mai.

Quelques semaines plus tard, la crise éclatait. M. Buffet se joignit aux protestations de la majorité de l'Assemblée contre l'acte du 2 décembre, fut arrêté, et bientôt rendu à la liberté. Mais sa blessure était profonde.

Les lettres que pendant ces jours d'épreuve il écrivait à ses parents, les rassurèrent sur son sort ; mais elles les montrent placés à un point de vue bien différent du sien. M. Buffet père se souvenait d'avoir fait partie de l'escorte impériale et d'avoir défendu Napoléon au péril de ses jours, en 1812, à Malo-Jaroslavetz, lorsque le souverain français faillit être enlevé par un parti de Cosaques. Il ne comprenait pas qu'à l'heure du danger national et social son fils ne se fût pas serré de même autour du neveu du grand Empereur. Quoique libéral toute sa vie, il l'était autrement que

son fils ; il n'avait pas approfondi la doctrine parlementaire ; il concevait les antagonismes de la politique d'une manière plus simple et plus fruste.

Ne traitons pas légèrement, Messieurs, ces discussions domestiques, échos souvent douloureux de nos dissentiments publics. Dans les familles patriarcales comme celle de M. Buffet, elles s'atténuent par les habitudes de respect et la sincérité des affections. Mais ailleurs, que d'aigreur elles engendrent, et, par ricochet, que de passion envenimée elles jettent parmi les citoyens, appelés à délibérer ensemble de leurs affaires communes. Que deviennent les affaires, que deviennent les intérêts généraux du pays, quand l'ardeur des particuliers se consume à conquérir la prépondérance d'une fraction de la nation aux dépens de tous, quelquefois à faire triompher une secte qu'on ne saurait décorer même du nom de parti, ou plus simplement à faire prévaloir une forme de gouvernement, ou une dynastie, sur une autre ? C'a été la grande misère de la France au XIX^e siècle, et c'est encore notre tristesse amère aux débuts du XX^e, que l'infiltration dans nos veines de ce poison de discorde, qui donne une telle âcreté à nos relations publiques, et quelquefois à nos relations privées.

Si, pendant plus de cent ans, notre pays s'est vu ballotté, à son grand dommage, entre les expériences alternatives, et chaque fois stériles, du gouvernement des assemblées et de la monarchie, tempérée en théorie plus qu'en pratique par le principe d'hérédité, le siècle qui expire nous lègue des problèmes sociaux, plus graves encore, nés des progrès mêmes de l'humanité dans la science et dans le bien-être, de l'ascension légitime des couches profondes que la

Providence divine, c'est notre foi et notre espoir, n'a pas irrémédiablement condamnées à l'ignorance et à la misère. Combien de problèmes complexes se résoudraient à moins de frais si nous les abordions avec plus de tolérance mutuelle, et aussi avec plus de patience. Ils ne se posent pas en France seulement. Les nations qui nous entourent en sont préoccupées et travaillées comme nous. Douées d'une initiative moins vive et moins irritée par l'obstacle, elles sont cependant mieux équipées peut-être pour la conquête graduelle des améliorations sociales, par la confiance qu'elles conservent dans leurs institutions traditionnelles, par les égards qu'observent entre elles les classes, même séparées d'intérêts, et, en définitive, par l'économie que ces peuples ont su faire de toutes nos révolutions violentes.

Il est difficile d'échapper à ces réflexions quand on se trouve en face du pénible conflit de Décembre.

Le milieu où vivait M. Buffet l'avait prédisposé à envisager de préférence le côté politique des choses dans la mêlée contradictoire des passions qui troublaient si profondément le pays. Non que sa haute intelligence ignorât les difficultés d'ordre social qui compliquaient dès lors la question politique. C'est une des leçons de l'histoire, que toute révolution politique se double d'un mouvement social qui en est, soit la raison d'être, soit au moins le levier. Cette leçon se dégageait déjà, pour les clairvoyants, de la fermentation sanglante et confuse qui avait rempli les dernières années du XVIII^e siècle, après que la bourgeoisie française, qui avait donné, le pamphlet de Sieyès à la main, la commotion initiale, eût été dépossédée de ses fragiles avantages. Surtout les insurrections périodiques et la série

d'abominables attentats qui avaient marqué le règne de Louis-Philippe et menacé, puis finalement emporté son trône, devaient donner l'éveil sur la nécessité de tenir compte d'aspirations nouvelles, d'une ampleur insoupçonnée jusqu'alors, et dotées désormais par le suffrage universel d'un instrument irrésistible.

Mais, de même qu'en 1789 et en 1830, les maîtres dont M. Buffet avait suivi l'enseignement se croyaient en possession d'une formule infaillible, suffisante à résoudre tous les problèmes, à guérir tous les maux légitimes, à conjurer toutes les nouveautés importunes. L'essentiel leur avait paru être de sauver aujourd'hui le mécanisme parlementaire, en laissant à demain sa tâche ardue : *cras ingens iterabimus æquor*.

Napoléon III jugeait la situation plus pressante. Son esprit précurseur lui avait donné l'intuition des besoins d'une ère nouvelle ; ses instincts philanthropiques le poussaient à satisfaire aux réclamations de la foule des déshérités. Il y voyait la mission principale d'un pouvoir fondé sur le suffrage universel ; et, sans être enclin par nature à rechercher le fardeau de la toute-puissance, il ne pensait pas que cette tâche urgente pût être accomplie par le gouvernement oligarchique auquel aboutissait la doctrine parlementaire. La difficulté de son entreprise, à laquelle il finit par succomber, devait être de trouver un moyen terme entre les revendications populaires, qu'il se croyait en mesure d'accueillir, et les reprises des anciennes classes dirigeantes, seules préparées à apporter des tempéraments au despotisme dont l'exercice lui était à charge.

M. Buffet avait conscience des embarras au-devant des-

quels allait, dans l'avenir, l'auteur du coup d'État. Dans ces lettres à son père où il expose si ouvertement le fond de sa pensée, après avoir donné cours à l'impétuosité de sa douleur, il explique ses scrupules; en même temps il analyse avec beaucoup de sagacité les causes durables qui rendent difficile en France la coexistence d'un pouvoir exécutif indépendant, d'une monarchie qui ne soit pas purement nominale, ou seulement d'une dictature temporaire, avec des assemblées investies de la représentation de la souveraineté nationale.

« Je suis bien affligé, écrit-il vers le milieu de décembre, de toute la peine que vous ont causée mes lettres précédentes; mais les sentiments auxquels j'étais en proie étaient si vifs, qu'il m'était impossible de ne pas les laisser déborder... »

Le 13, il dit :

« J'ai reçu ce matin votre bonne lettre. Je crains que celles que je vous ai écrites ces jours derniers ne vous aient fait de la peine. Croyez bien que, si je ne partage pas votre manière de voir, je respecte et j'honore du fond de mon cœur vos opinions, toujours inspirées par un patriotisme sincère et par un sens plus juste et plus pratique, je le sens, que celui dont je suis doué. Je suis, du reste, entièrement d'accord avec vous sur un point. J'ai fait mon devoir en défendant mon mandat; mais je ne ferai jamais rien qui excède la limite de mon devoir et qui soit de nature à troubler la paix publique, ni même le sommeil un peu léthargique auquel la France, tant éprouvée par les révolutions, est disposée à s'abandonner au moins pour quelque temps. Si le pays ratifie le coup d'État, je ne ferai pas, même alors,

acte d'adhésion ; mais je me soumettrai respectueusement à la volonté nationale... »

Le 19 décembre :

« ...Croyez-vous que l'on puisse longtemps gouverner un pays comme le nôtre, en lui retirant toutes ses libertés, toutes ses garanties, toute participation sérieuse à ses propres affaires ? L'arbitraire sera très bien pour un temps. Le pays, effrayé des excès et des crimes de la démagogie, a, aujourd'hui, dans sa terreur, une soif de despotisme, et tant qu'on demeurera sous l'impression des crimes atroces qui se sont commis, tant qu'on verra le pouvoir occupé à courir sus à leurs détestables auteurs, la généralité des honnêtes gens dira : très bien. Mais quand cette œuvre de défense sociale semblera achevée, quand la réaction qui se produit toujours dans les esprits, après une action un peu vive dans un sens quelconque, quand cette réaction aura lieu, on se dira : comprimer, châtier les anarchistes, c'est à merveille ; mais il faudrait songer à organiser un gouvernement qui offrît quelques garanties et ne reposât pas uniquement sur la volonté de César. On se trouvera alors dans l'alternative, ou de n'accorder au pays aucune représentation sérieuse, ou de voir bientôt l'Assemblée élue aussi puissante que l'ancienne.

« Il ne faut aux Assemblées que deux attributions, et même qu'une seule, pour être toutes-puissantes : la discussion et le vote du budget ; le concours nécessaire pour la confection de la loi. Le Président, dans une brochure qu'il a publiée quelques jours avant le coup d'État, dit que le gouvernement parlementaire doit être remplacé par le régime représentatif. Il établit entre les deux systèmes cette différence

que, dans la première, les Assemblées sont, en réalité, le pouvoir directeur, et que, dans le second, elles n'ont plus qu'une mission de contrôle. Cette distinction est de la pure théorie. Dans un pays non initié encore à la vie politique, peut-être serait-il possible de placer des Assemblées dans cette situation intermédiaire entre la direction et le néant. Mais chez nous, où la tactique et, si l'on peut ainsi parler, l'escrime parlementaire est si bien connue, où l'on sait si bien comment il faut se servir des attributions qu'on a, pour conquérir directement ou indirectement celles qu'on n'a pas, on est placé entre les deux termes de ce dilemme : les Assemblées seront très puissantes, ou elles ne seront rien du tout, une ombre, un vain simulacre. La théorie permet de concevoir un état mixte, la pratique ne pourra jamais le réaliser.

« Seconde difficulté quant à la presse. Peut-on ne lui accorder aucune liberté de discussion? Et si on la lui accorde dans une certaine mesure, c'est, en fait, comme si on la lui rendait tout entière. Des articles qui auraient paru très anodins à l'époque où la liberté était presque illimitée, paraîtront très vifs, parce que le ton général se sera adouci, et ils produiront le même effet. »

Qui pourrait, Messieurs, contester la justesse de ces observations critiques? N'expliquent-elles pas le fait étrange que le peuple français, aux mœurs si douces, aux intentions si droites, si docile aux impulsions premières de quiconque a su l'enthousiasmer pour une cause généreuse, soit si difficile à gouverner à la longue? Elles indiquent en tout cas avec vérité qu'il est également malaisé

de laisser la France privée d'Assemblées politiques, et, quand on les lui a données, de leur mesurer la place et les prérogatives; de sorte qu'elle semble réduite à dire, comme le poète antique à l'objet de ses amours : *nec sine te, nec tecum vivere possum.*

En dehors de ces réflexions d'ordre général, M. Buffet croyait devoir compte à son père de la ligne de conduite qu'il entendait adopter personnellement pour l'avenir, et il s'expliquait à ce sujet en termes que vous me saurez gré de reproduire, car ils témoignent de l'admirable constance de ses convictions, en même temps que d'un désintéressement aussi sincère que rare.

Voici quelques extraits de sa correspondance de la fin de décembre 1851 et du commencement de janvier 1852.

« Je suis complètement résolu, non seulement à ne pas demander, mais à n'accepter, ni aujourd'hui, ni plus tard, aucune situation à la nomination du pouvoir exécutif. Je ne puis être, et ne serai jamais, que représentant ou ministre, et ministre dans un gouvernement représentatif, ou rien...

« Je suis aujourd'hui ce que j'étais avant le 2 décembre, conservateur d'abord, et sagement libéral; et si j'étais appelé à faire partie de la nouvelle Assemblée, j'y serais exactement ce que j'ai été dans celle qui vient de finir. C'est là, en effet, le terrain sur lequel je veux me tenir. Je ne deviendrai pas, Dieu merci! un démagogue, un tribun, ni même un homme d'opposition passionnée. Quels que soient mon sentiment sur ce qui vient de se passer et mes inquiétudes pour l'avenir, je resterai moi-même, plus disposé à aider l'autorité, quand ma conscience me le permettra, qu'à lui susciter des embarras...

« Je n'entends point prendre le moins du monde vis-à-vis du gouvernement une attitude agressive. Je reste aujourd'hui ce que j'étais avant le 2 décembre, c'est-à-dire très conservateur, mais aussi très convaincu qu'une liberté sage et *vraie* est une des conditions essentielles de l'ordre. Trouve-t-on que j'aie jamais incliné vers la démagogie, dans ma courte carrière de représentant et de ministre ? On m'a bien souvent adressé le reproche contraire, et je suis bien sûr qu'il m'a été adressé par bien des personnes qui me traiteraient maintenant d'ultra-libéral. La vérité est que je reste après ce que j'étais avant, et que, dès lors, je ne puis être d'accord avec les gens que la peur rendait rouges, il y a six semaines, et que le même sentiment rend absolutistes aujourd'hui...

« Je n'ai point trempé dans ces fautes ; j'ai poussé la bienveillance envers le pouvoir et l'esprit de conciliation aussi loin qu'il a été possible. J'ai été envers le président, jamais courtisan, mais toujours respectueux ; je l'ai constamment défendu contre les attaques injustes, et même contre la pensée qu'on lui prêtait de marcher à la dictature. Je me suis trompé sur ce dernier point, et je m'en afflige pour la France et pour lui. Mais ce sentiment ne me fera pas oublier ce que je me dois à moi-même, à mes opinions, au pays dont j'ai été le représentant, et même à l'homme dont j'ai été le ministre et qui m'a traité comme un ami. Il ne sortira jamais de mes lèvres une injure, ni une attaque passionnée et injuste ; je resterai ce que j'ai été et je ne permettrai pas que le regret ou la passion me fasse sortir de la ligne que je me suis tracée. Je ne me rangerai jamais parmi les adversaires systématiques de l'autorité ; je

ne travaillerai point à lui susciter des obstacles. Je désire, du plus profond de mon âme, que le Président réussisse à faire le bien; et, s'il le fait, j'y applaudirai très volontiers... »

M. Buffet se tint parole. Les extraits que je viens de vous lire résumant d'avance, mieux que tout récit, douze années de sa vie.

Éloigné, à son regret, de la politique active, passant la plupart de son temps en Lorraine, il ne cessa cependant pas de prendre aux affaires de l'État un intérêt très vif. Il était trop patriote pour ne pas se réjouir des succès du gouvernement impérial, qui, pendant cette période, placèrent la France à un si haut rang parmi les Puissances de l'Europe. Il applaudit sans arrière-pensée aux victoires de Crimée, au Congrès et à la Paix de Paris, à la naissance du Prince Impérial. Il lui parut, et il n'hésitait pas à le dire, que le pouvoir absolu, — c'est ainsi qu'il qualifiait le gouvernement d'alors, — donnait les plus beaux fruits que la France eût pu récolter depuis soixante ans. En 1859 il ne se montrait pas moins heureux des lauriers conquis par nos armes dans les plaines de la Lombardie, et louait l'Empereur d'avoir su s'arrêter à temps sous les murs de Vérone.

M. Buffet portait dans ses opinions trop de sincérité et de bonne foi pour ne pas rendre justice aux hommes qu'il apercevait situés à un point de vue différent du sien. Attaché passionnément aux doctrines, sa bienveillance naturelle lui rendait facile l'équité envers les personnes. Ses convictions parlementaires étaient pour lui comme un piédestal

du haut duquel, élevé dans une atmosphère sereine, il appréciait avec indulgence les efforts de ceux qui n'étaient pas encore montés jusqu'à la possession de la vérité. M. Buffet déplorait la forme du gouvernement impérial, parce que le centre de gravité n'en était pas placé dans l'Assemblée élective ; mais il reconnaissait volontiers la modération de ce gouvernement ; il le préférait même à la démocratie absolutiste, bien que sous effigie parlementaire, dont M. Thiers prévoyait dès cette époque l'avènement, et esquissait devant lui avec complaisance, dans leurs conversations intimes, les futurs contours.

Des élections pour le renouvellement du Corps législatif eurent lieu en 1857. M. Buffet crut devoir se présenter à cette occasion devant ses électeurs des Vosges, toujours semblable à lui-même, très ferme dans ses revendications de ce que l'Empereur s'était plu à appeler le couronnement de l'édifice. Mais le courant que l'initiative du souverain devait créer, quelques années plus tard, au péril de son trône, n'était pas encore né : M. Buffet succomba.

Il ne se découragea cependant pas, et ne retrancha rien de ses espérances. « Il est sans doute très désagréable, disait-il, de passer dans l'inaction les meilleures années de la vie ; mais il ne faut jamais par impatience devancer le temps. »

Qui peut dire quelle part d'influence eut sur les déterminations ultérieures de l'Empereur le spectacle d'une défaite si noblement supportée, d'une foi si contenue, et pourtant si persévérante et si virile ? Napoléon III avait assez pratiqué M. Buffet pour apprécier sa valeur morale. Ce monarque idéaliste, qui s'efforçait de découvrir à tâtons quelles

formes de vie, quelles conditions de gouvernement convenaient le mieux à la France moderne ; qui allait volontiers à ses adversaires, ne leur demandant que la bonne foi, soucieux de s'approprier jusqu'aux parcelles de vérité que recélaient leurs doctrines ; ce chercheur, on a dit ce rêveur, ne pouvait qu'être ému de voir un de ses anciens ministres, un homme dont il avait aimé la personne et dont il honorait le caractère, placé maintenant aux premiers rangs dans l'opposition contre son pouvoir, et sacrifiant toute considération particulière à des opinions assises au plus profond de son âme comme sur un roc solide.

M. Thiers, à qui Napoléon III faisait tant d'avances, ouvertes ou détournées, était demeuré en relations suivies avec l'un des principaux familiers du Prince, M. le comte Walewski. La chronique attribue aux conseils secrètement transmis par ce canal une large part dans la rédaction des décrets qui, le 24 novembre 1860, vinrent surprendre la France. Peut-être l'histoire cherchera-t-elle dans des causes à la fois plus lointaines et plus intimes le motif déterminant de la tentative faite par Napoléon III pour transférer à d'autres mains une partie des responsabilités que l'ensemble du pays s'obstinait à faire reposer sur sa seule tête.

Si l'Empereur crut sincèrement améliorer, ou consolider, son gouvernement par les mesures qui en altéraient le principe. M. Buffet put contribuer par son exemple à lui inspirer cette pensée ; en tous cas, ses démarches n'y furent pour rien. Fier de son indépendance, il était demeuré à l'écart du pouvoir, et la demi-restauration du régime parlementaire, qui résultait des décrets du 24 novembre, fut

pour lui, au moment où elle éclata, parfaitement inattendue. Il l'accueillit avec enthousiasme, confiant dans la force expansive du germe nouveau qui venait d'être déposé dans la Constitution impériale.

« Il y a des lacunes, écrivait-il au sujet des décrets ; mais au fond tout est là. Désormais tout dépendra de l'usage que l'on saura faire de droits si importants. Je désire qu'on en use, mais aussi qu'on n'en abuse pas, et qu'on ne dégoûte pas l'Empereur et le pays de la nouvelle épreuve qu'on va tenter et qui, j'en ai la confiance, réussira. »

Aucune mauvaise pensée inavouée, aucun levain révolutionnaire, vous en êtes persuadés comme moi, ne troublait la pureté de cet optimisme. M. Buffet ne cherchait pas, ne voyait pas au delà de la réalisation de son idéal, le gouvernement par des Assemblées composées de l'élite des citoyens et discutant sagement, éloquemment, les affaires publiques. Cela était l'essentiel à ses yeux ; et cela suffisait. Là était la substance même de la liberté, la garantie et la mesure du bon gouvernement.

En 1862, M. Buffet fut désigné pour exercer les fonctions de juré à l'Exposition universelle de Londres. Il revit donc l'Angleterre. Les princes d'Orléans habitaient à cette époque Londres ou les environs. Ils étaient regardés comme les chefs naturels du parti parlementaire. Des tendances semblables devaient rapprocher d'eux M. Buffet. Cependant il poussa le scrupule jusqu'à refuser d'être présenté à ces princes, ne voulant pas, disait-il, se faire suspecter d'arrière-pensées dynastiques, quand il ne désirait autre chose que le développement des institutions impériales dans le sens qu'il croyait le plus favorable à la liberté.

Cependant la rentrée de M. Buffet dans cette terre promise de la vie parlementaire ne s'effectua pas sans difficulté. En mai 1863, il se présenta aux élections législatives dans la circonscription d'Épinal-Remiremont. Le candidat officiel était le comte de Bourcier, que la préfecture soutint avec opiniâtreté. La lutte fut vive. M. Buffet, pour bien caractériser sa candidature, eut soin de l'abriter sous l'égide des paroles mêmes de l'Empereur, qui, dans une occasion solennelle, avait regretté pour son gouvernement l'absence de publicité et de contrôle; qui, tout récemment encore, avait proclamé la nécessité de beaucoup faire pour perfectionner les institutions et accoutumer le pays à compter sur lui-même. Avec une sincérité qui ne saurait être mise en doute, M. Buffet déclara qu'il avait prêté le serment de fidélité sans arrière-pensées quelconques, et que les passions de parti lui avaient toujours été étrangères. Il l'emporta au scrutin par cent et quelques voix sur son adversaire. Cependant son élection fut contestée devant le Corps législatif, et annulée.

Un nouveau scrutin eut lieu en janvier 1864. Cette fois les électeurs donnèrent à M. Buffet 18 307 suffrages, et seulement 13 473 à son concurrent. Sa position était inattaquable.

Au mois d'août précédent, il avait été élu conseiller général du département des Vosges pour le canton du Thillot.

Il se trouvait donc en pleine possession d'un terrain solide. L'autorité conférée par le libre suffrage de ses concitoyens lui avait toujours paru la seule digne de son ambition; il la considérait comme le but de son existence. Dès

lors son influence personnelle grandit en proportion même de l'ascension du principe parlementaire. Accueilli avec considération au Corps législatif, comme le champion fidèle d'idées qui semblaient redevenir populaires, et dont le souverain se faisait complice, membre laborieux et utile des plus importantes commissions, il compta bientôt comme l'un des plus actifs parmi les hommes politiques qui, aux approches de 1870, consacrèrent leurs efforts à transformer en pouvoir prépondérant un corps de l'État doté, à son origine, d'attributions spéciales et restreintes. Leur groupe, d'abord peu nombreux, s'accrut successivement jusqu'à peser d'un poids décisif sur les destinées de la France.

Assurément M. Buffet ne croyait pas marcher à un bouleversement. Ce qu'il envisageait avec satisfaction dans un avenir prochain, c'était une évolution pacifique, s'accomplissant avec l'aide même du souverain qu'il s'agissait de déposséder de sa prérogative, et amenant la France à un état définitif d'équilibre politique qui devait contenter tout le monde. Quels que fussent à cet égard les doutes, les scrupules de la majorité de ses collègues, ils se bornaient à suivre, d'un peu plus loin, l'impulsion donnée. Aucun d'eux ne songeait à se départir d'une adhésion loyale à la dynastie. M. Buffet ne se séparait pas d'eux sur ce point; ses rapports avec les Tuileries étaient des plus confiants.

Je trouve à ce propos, tracé de sa plume, un récit aimable, véritable tableau anecdotique et familier, qui ranime à nos yeux une époque disparue, récente encore, et déjà si éloignée. C'était au printemps de 1865. L'Empereur visitait l'Algérie; pendant son absence, il avait délégué à l'Impératrice le titre et les pouvoirs de régente.

« J'ai eu l'honneur de dîner hier chez l'Impératrice, qui, depuis le départ de l'Empereur, invite, par petits groupes de cinq ou six, les députés membres des principales commissions de la Chambre. Ces dîners, où le nombre des convives est très restreint, ont un caractère tout différent des grands dîners officiels. Nous n'étions hier que six membres du Corps législatif, un sénateur, et quelques chambellans et dames d'honneur de service. On est en habit de ville, exactement comme chez un simple bourgeois. Après le dîner l'Impératrice a discuté avec nous la question des travaux publics extraordinaires et de l'aliénation d'une portion des forêts de l'État. Le projet de loi, relatif à cet objet, avait été, le jour même, examiné par le Corps législatif en comité secret et avait provoqué, au moins en ce qui concerne l'aliénation des forêts, une opposition presque universelle.

« L'Impératrice a repris la question. Nous étions tous d'un avis opposé au sien. Elle a discuté, avec une connaissance vraiment merveilleuse de la matière, contre six contradicteurs, et a soutenu son avis avec une grâce, une présence d'esprit, et une fermeté, qui ont réellement charmé les convives. Ces petits dîners sont très bien imaginés. Elle apprend ainsi à connaître la Chambre, et elle s'en fait connaître. Et certes elle ne peut que gagner beaucoup à être parfaitement connue. Tous ceux qui l'approchent sont émerveillés de son aptitude à saisir les questions les plus ardues et les plus étrangères aux préoccupations ordinaires d'une femme. Elle a réussi à se rendre compte du mécanisme si compliqué des budgets départementaux, que j'ai été longtemps à bien comprendre. La discussion que

nous avons eue hier en sa présence, et à laquelle elle a pris une grande part, a duré près de deux heures.

« Je dois avouer que j'ai été une ou deux fois embarrassé par les objections pleines de finesse qu'elle me faisait et auxquelles je ne trouvais pas immédiatement une réponse topique. »

Pendant que se déroulait en France cette idylle du renouveau parlementaire, de plus graves soucis occupaient l'Europe. Elle voyait s'annoncer des révolutions profondes qui devaient modifier, pour des siècles peut-être, les rapports des nations entre elles et changer véritablement la face du monde. L'ambition de deux États voisins de nos frontières, et les théories qu'ils avaient su mettre en cours à l'appui de leurs convoitises, préparaient ce résultat. Par une aventure trop fréquente dans notre histoire, ces théories, subversives de nos intérêts, trouvaient en France même leurs avocats les plus diserts et leurs agents les plus insidieux. Elles avaient, dans une certaine mesure, gagné jusqu'au souverain. Napoléon III, sous son masque flegmatique, était un remueur d'idées; son âme féconde en contrastes obéissait à des vellétés contraires, qu'il s'efforçait, le plus souvent en vain, d'accorder. Patriote et humanitaire à la fois, d'éducation cosmopolite, ce qui, à la vérité, ne mesied pas à un prince appelé à présider aux relations internationales d'un grand pays, imbu cependant des plus orgueilleuses traditions de la France, il voulait la voir à l'apogée de la puissance et de la gloire, mais se fiait à son merveilleux ressort et à ses ressources, qu'il aimait à dire inépuisables, pour combler de son superflu les besoins et les

rêves des peuples d'alentour. Pionnier des temps nouveaux, aspirant à réaliser au profit du grand nombre les conceptions généreuses de la charité chrétienne, justement convaincu que la morale religieuse est un fondement nécessaire de toute société, il retournait pourtant volontiers aux souvenirs latins et se plongeait avec délices dans Rome païenne.

Ce mélange de sentiments se trouva être, par sa complexité même, particulièrement favorable aux projets de notre remuant voisin subalpin, le Piémont. L'expédition de 1859, où il nous entraîna, était conforme en soi aux traditions de la politique française, et M. Buffet, nous l'avons vu, ne s'y méprit pas. Il était de notre intérêt, en effet, de profiter de l'occasion pour exclure définitivement de la Péninsule toute domination étrangère, écarter les Tudesques, et nous libérer ainsi nous-mêmes de la fatalité de ces coûteuses expéditions d'Italie qui périodiquement, durant tant de siècles, nous avaient détournés de notre véritable ligne. Par malheur, le développement de ce programme impliquait, dans les circonstances données, un appel aux forces révolutionnaires, dont le principal point de mire était la destruction du pouvoir des Papes. Or la protection du trône pontifical constituait pour la France impériale un legs honorable de la République de 1848. Une grande partie de la nation était attachée de cœur au consciencieux accomplissement de cette tâche, que réprouvaient par contre les adversaires communs de l'Église et de l'Empire.

La politique italienne de l'Empereur, louable à ses débuts, mais dont il n'avait pas pu, ou pas voulu, conjurer à

temps les conséquences, l'amenait donc à rechercher l'appui de ses ennemis naturels, et à déchaîner les passions les plus hostiles à l'ordre qu'il avait lui-même établi. Au fond, peut-être ce paradoxe ne déplaisait-il pas à son secret instinct, que le péril attirait. Mais évoquer ainsi des forces rivales et des doctrines contradictoires devant les Français, si impressionnables, si amoureux de nouveautés, et si prompts à la dispute, au moment même où, par un revirement que beaucoup avaient peine à s'expliquer, on entr'ouvrait l'écluse aux licences de la tribune et de la presse, c'était créer à bref délai une confusion inextricable.

Personne plus que M. Thiers ne fut habile à découvrir les côtés faibles de cette politique double, et personne ne les exposa avec une lucidité plus impitoyable. A cette époque M. Buffet suivait volontiers M. Thiers, dont les doctrines lui plaisaient et dont le talent de parole lui paraissait irrésistible. La majorité du Corps législatif en subissait elle-même le prestige. Animée de l'esprit le plus conservateur et attachée, en matière religieuse, aux traditions de l'Église catholique, elle se sentait troublée par la marche nouvelle du gouvernement impérial. Dans son ensemble, elle avait été élue sur un programme bien autre. Timidement, sans avoir encore la conscience très tranquille, elle se prévalait, pour traduire son malaise, de l'accroissement récent de ses droits, qui la flattait à la fois et l'inquiétait.

La perturbation des esprits devint plus générale encore après les événements de 1866, que des analogies superficielles semblaient rattacher aux conséquences de la guerre de 1859, mais dont les racines étaient beaucoup plus profondes et plus anciennes, et qui devaient avoir,

quatre années plus tard, leur épilogue si douloureux pour nous.

Le coup qui abattit l'Autriche atteignait la France. Nous voyions se placer à la tête de l'unité allemande une puissance qui se proclamait elle-même notre ennemie héréditaire, et qui avait déjà pied sur la rive gauche du Rhin. Quelque peu d'attention qu'apportent d'ordinaire les Français aux questions qui se débattent en dehors de leur frontière, et quelque difficulté qu'ils éprouvent à y démêler leur intérêt propre, étant le plus souvent enclins à le subordonner à des sympathies ou à des antipathies d'occasion, le dégât commis dans la structure de la vieille Europe avait été trop retentissant et les menaces de la Prusse étaient trop directes pour qu'il fût loisible de s'y méprendre, à moins de préventions très fortes. Même le principe des nationalités, tiré de la linguistique, et nouvellement mis à la mode, devait agir comme un dissolvant de nos droits et de notre histoire, le jour où on le retournerait contre la France, héritière d'un sol sur lequel, depuis les âges les plus lointains, tant d'alluvions successives avaient superposé leurs apports, et où se pratiquait librement une grande variété d'idiomes populaires. Mais une génération bercée par la chanson de nos grandeurs, détournant la vue des risques de l'avenir, se contentait de dire : Ils n'oseront ! En vain un Ministre, élevé dans les traditions de Choiseul et de Talleyrand, et qui a été l'un des ornements de cette Académie, Drouyn de Lhuys, s'efforça-t-il de réagir avant qu'il fût trop tard. Depuis l'injustifiable agression contre le Danemark, laborieusement, il avait formé ce qu'il appelait le

dossier de la Prusse, se réservant de lui demander compte, à l'heure inévitable où elle se séparerait de l'Autriche. Les mesures décisives qu'il proposa alors n'obtinrent l'agrément ni de l'opinion, ni du souverain.

Cependant l'aigreur des discussions s'était accrue, et le sentiment plus ou moins précis du péril extérieur, au lieu d'unir la nation, la divisait davantage, parce que les récriminations auxquelles il servait de prétexte étaient utilisées par les partis pour ébranler et pour détruire, tandis qu'il aurait fallu songer à assurer la sécurité du pays. Ne pas faire de la France une caserne était le principal souci des orateurs les plus renommés de l'opposition. Par ce mot, l'on arrêtait net les projets de réorganisation militaire qui auraient permis de mobiliser, avec la rapidité désormais indispensable, des forces suffisantes pour rétablir l'équilibre rompu.

Telles étaient les circonstances au milieu desquelles s'accomplissait la restauration du régime parlementaire.

La responsabilité solidaire des Ministres devant la Chambre élective en était l'essence. M. Buffet, dans un de ses discours les plus incisifs, prononcé devant le Corps législatif le 17 mars 1866, avait réclamé ce complément des concessions déjà consenties par l'Empereur, et démontré, sans se départir d'aucune convenance de langage, mais avec une dialectique pressante, que le premier pas fait, lorsqu'on avait autorisé la comparution de deux ministres spéciaux pour défendre les projets du gouvernement, entraînerait bientôt à la constitution de cabinets parlementaires.

Il demandait en même temps pour les membres du Corps législatif le droit d'interpellation, et des facilités nouvelles pour le droit d'amendement.

Ce discours, à l'époque où il fut prononcé, fit grande sensation dans le monde politique et contribua beaucoup à la direction nouvelle des esprits. M. Buffet l'avait composé avec toute l'ardeur de son âme, et il y avait développé, avec autant d'habileté que de conviction, la logique du système qui lui tenait si intimement à cœur.

Sa participation aux travaux du Corps législatif ne se bornait cependant pas à la discussion des questions constitutionnelles. Il coopéra assidûment, et souvent de la manière la plus utile, à tous les débats de législation courante, notamment en matière économique et financière. Ses meilleurs discours, qu'il obtint l'autorisation de publier, furent consacrés à la défense des principes constants d'une bonne administration des finances, aussi exactement applicables, disait-il, à la gestion des deniers de l'État qu'à l'économie domestique du père de famille. C'est ainsi qu'il combattit les procédés fallacieux de la division des budgets et de l'emprunt sur ressources spéciales.

Les élections de 1869 devaient donner le signal de cette transformation définitive des constitutions de l'empire vers laquelle tout s'acheminait. Réélu à la presque-unanimité des suffrages dans sa circonscription des Vosges, M. Buffet prit une part principale à la célèbre interpellation des 116. Le message de l'Empereur et le sénatus-consulte, qui bientôt en furent la conséquence, comblèrent ses vœux. Enfin le 2 janvier 1870 se constitua, sous la présidence de M. Émile Ollivier, le premier ministère parlementaire.

M. Buffet fut appelé à en faire partie comme ministre des Finances. Le comte Daru, son ami politique le plus intime, eut le portefeuille des Affaires étrangères.

Vous vous rappelez, Messieurs, la belle notice, consacrée à la mémoire du comte Daru, que M. Buffet a lue devant vous, dans cette même salle, en 1893, après que vous l'eûtes appelé à prendre sur vos bancs la place précédemment occupée par son ami. M. Buffet y avait mis beaucoup de lui-même. Cette biographie reste comme le miroir de ses impressions personnelles depuis 1848, et surtout depuis 1870, jusqu'à la mort du comte Daru, survenue en 1890. Vous n'attendrez pas de moi que je recommence avec le même détail, mais en termes moins éloquents, et de seconde main, pour ainsi dire, le récit de cette vie commune de vos deux illustres confrères.

Au ministère des Finances, M. Buffet eut une occasion singulière de faire preuve de la fermeté, en même temps que de la sévérité de ses principes, et de montrer combien peu la considération des personnes, quelque augustes qu'elles fussent, était capable de faire fléchir les règles qu'il s'était posées à lui-même. Le traité d'union monétaire, qui s'étendait à plusieurs États voisins de la France, stipulait que les parties contractantes ne seraient autorisées à frapper les petites monnaies divisionnaires d'argent que dans une certaine proportion, calculée sur la population de leurs territoires respectifs. Le Pape avait accédé à cette convention; mais, depuis qu'il l'avait souscrite, il s'était vu privé d'une partie de ses États par un démembrement violent contre lequel il n'avait cessé de protester. Une des formes de sa protestation était de continuer la frappe des monnaies

d'argent dans la proportion afférente à toute l'étendue de son territoire ancien. Le bénéfice réalisé ainsi par le Trésor pontifical, sans être absolument sans valeur pour un souverain privé de la majeure partie de ses ressources, était de petite importance en soi, et une tolérance indulgente avait couvert cette manifestation de l'humeur obstinée de Pie IX. M. Buffet y vit un manquement à la foi des contrats; il fit rendre un décret interdisant en France le libre cours des monnaies pontificales d'argent. Cette mesure de rigueur devait lui être cependant d'autant plus pénible qu'elle atteignait moralement, plus encore que dans ses intérêts matériels, le Pontife vénérable dont il s'était toujours attaché à défendre le pouvoir, et dont ses convictions religieuses rendaient la cause doublement sacrée à ses yeux.

La constitution soumise en 1852 à la sanction populaire portait que les ministres devaient dépendre de l'Empereur seul. On s'avisa que cette disposition, qui n'était pas conforme aux pratiques nouvelles, ne pouvait être abrogée que dans les formes où elle avait été instituée, c'est-à-dire par un plébiscite. M. Buffet faisait observer que l'abrogation légale n'était pas indispensable, et que la difficulté se résoudrait en fait, les ministres de l'Empereur devant se trouver, par suite de leurs rapports désormais nécessaires avec la Chambre, tenus d'obtenir sa confiance pour gouverner, ou de se retirer s'ils ne l'obtenaient pas. L'impossibilité matérielle de continuer la besogne du gouvernement sans le concours des Chambres assurait par elle-même la responsabilité politique des ministres. L'Empereur, nous dit M. Buffet, partageait cet avis. Néanmoins, afin de répondre à tous les scrupules, on résolut de recourir, pour

la ratification de l'ordre de choses nouveau, à un plébiscite. Mais dans le sénatus-consulte préparé à cet effet l'on devait prévoir la possibilité de modifications constitutionnelles ultérieures. L'initiative en avait été réservée jusqu'alors au Sénat; le sénatus-consulte la reportait à la nation, consultée par l'Empereur, c'est-à-dire au suffrage universel.

Cette clause parut à M. Buffet incompatible avec la saine doctrine parlementaire, et menaçante pour le maintien du nouveau régime. Son avis n'ayant pas prévalu, il se retira du ministère, et fut suivi par M. Daru. Ils avaient été ministres ensemble trois mois et quelques jours.

M. Buffet n'était pas hostile systématiquement au suffrage universel. Il y voyait un mode, un instrument d'élection, conforme aux nécessités du temps. Mais le gouvernement de la nation par la nation, selon la formule libérale, ne lui semblait admissible que par mandataires.

Dans une lettre en date du 27 avril, il s'exprimait ainsi lui-même au sujet de sa sortie du ministère :

« Toutes les lettres que j'ai reçues, à deux exceptions près, me félicitent de la résolution que j'ai prise. J'en ai d'ailleurs bien compris la gravité, et je ne l'ai prise que lorsqu'il m'a paru impossible de faire autrement. L'Empereur, lorsque je lui ai porté ma démission, a été très affectueux. Il m'a témoigné à plusieurs reprises le regret que lui causait ma retraite et m'a demandé si ma détermination était irrévocable; mais il n'en a pas paru surpris, et il est évident pour moi qu'il s'y attendait. Du reste, il est impossible d'être mieux qu'il ne l'a été pour le ministère pendant tout le temps que j'en ai fait partie. Je n'ai pas le moindre doute relativement à sa ferme intention de continuer à

marcher dans la voie où il est entré par le décret du 24 novembre et par les mesures qui l'ont suivi et qui ont eu pour objet le rétablissement en France du Gouvernement parlementaire. »

Les termes de cette lettre caractérisent trop bien la manière de penser et de sentir de M. Buffet pour que j'aie cru pouvoir la passer sous silence.

Me sera-t-il permis de placer ici un souvenir personnel ? Quelques jours après la démission de M. Buffet, je le rencontrai sortant du Palais-Bourbon ; nous traversâmes la Seine, et, chemin faisant, il prit la peine de m'exposer son point de vue et les causes de sa retraite, avec une abondance de détails et une confiance entière, que justifiait peut-être l'ancienne intimité de nos familles, mais qui me touchèrent d'autant plus que ses grandeurs et la différence d'âge entre nous m'avaient tenu jusqu'alors à respectueuse distance. Aucune récrimination ne troubla la sérénité de son récit ; dans tout ce qui le concernait personnellement, son détachement était admirable. A l'entrée de la rue de Rivoli, un avocat fort spirituel, M. Nicolet, se joignit à nous, se mêla à notre conversation, et comme, longeant le jardin des Tuileries, nous apercevions de l'autre côté la façade du ministère des Finances, qui s'étendait alors jusqu'à la rue Castiglione, il lança à M. Buffet ces mots que le poète latin applique à un héros abattu sur le champ de bataille :

...Et dulces reminiscitur Argos.

M. Buffet fit signe qu'il n'avait nul regret d'Argos ; et la sincérité de sa dénégation était indéniable. Mais si notre

compagnon de route avait discrètement tronqué le vers de Virgile, M. Buffet possédait trop bien ses classiques pour ne pas rétablir par la pensée le mot omis : *moriens*... quelque chose était vraiment mort en lui. Je n'oublierai jamais la sorte d'angoisse impersonnelle de son regard, qui semblait entrevoir à distance, après la blessure portée aux principes qui lui étaient chers, l'approche de quelque malheur.

Il en jugeait ainsi à son point de vue spécial. J'étais peut-être, par profession, plus sensible aux menaces qui s'accumulaient en nuages noirs sur notre frontière, présageant l'orage prochain. Mais aucun de nous n'aurait osé imaginer qu'après peu de mois le bâtiment aux lignes imposantes qui avait inspiré la citation de M. Nicolet, et le palais même des Empereurs et des Rois, qui dressait si fièrement ses pignons à quelques pas de nous, ne seraient plus que des amas de décombres fumants, témoignant combien les ruines causées par les fureurs civiles sont atroces, quand elles s'ajoutent aux ravages de la guerre étrangère.

A dire vrai, en dehors d'un groupe d'hommes honnêtes et croyants, persuadés que la France, dotée des institutions parlementaires, posséderait, comme le Maître de l'Évangile, les paroles de la vie éternelle, aucun parti ne consentait à prendre au sérieux, ou du moins à expérimenter de bonne foi la tentative si sincère de M. Buffet et de ses amis. Les uns y voyaient avec regret une cause d'ébranlement pour la sécurité sociale restaurée par la main, naguère plus ferme, de Napoléon III. D'autres n'y cherchaient que des instruments de sape contre un trône qu'ils s'étaient juré de renverser.

La même ambiguïté se retrouve dans le verdict du plébiscite. Tandis qu'une partie des suffrages affirmatifs allait à la réforme parlementaire, beaucoup d'autres étaient donnés naïvement, sans souci des nuances, à la consécration de l'hérédité impériale. Mais une minorité déjà formidable, quinze cent mille voix, déclarait ne vouloir ni dynastie ni réforme. Les suffrages militaires, recueillis comme les autres, étaient comptés à part. L'ennemi qui nous guettait put ainsi s'assurer que nous avions seulement 330 000 soldats présents sous les drapeaux, et que, dans les rangs de cette armée réduite, un certain nombre d'hommes n'hésitaient pas à témoigner par leur vote de leur désaffection pour le pouvoir qu'ils étaient appelés à défendre. Il comprit que son heure était proche.

Est-il besoin de rappeler ce qui s'ensuivit? la surprise du mauvais coup préparé de longue main contre la France; le désarroi moral offrant mille facilités, j'allais dire mille complicités à l'étranger au sein de notre nation même; dans ce désordre, un puéril scrupule de correction induisant notre gouvernement à assumer la responsabilité de la déclaration de guerre, parce que la marine, nous disait-on, avait besoin pour ses opérations, et pour le jugement des prises, de connaître à date fixe le jour de l'ouverture des hostilités; bientôt la défaite à la frontière, le débordement des masses ennemies, l'Empereur fait prisonnier, et, au milieu de la stupeur générale, quelques hommes, poussés par la présomption de la jeunesse, ou par une passion sénile, s'arrogant, sans rencontrer de résistance, la dictature du pays. Plusieurs d'entre eux ont fait preuve, depuis lors, non seulement d'un ardent patriotisme, mais de véritables

qualités de gouvernement. Ils sont morts impopulaires. Les autres sont tombés dans l'oubli.

Parmi l'affolement de tous, M. Buffet avait gardé son sang-froid. Le rôle qu'il joua pendant les fiévreuses journées des 3 et 4 septembre fut d'accord avec ses principes. Il s'efforça de garantir avant tout le prestige de la Chambre élue, et comme elle n'aurait pu, sans faire acte révolutionnaire, s'attribuer elle-même des pouvoirs que la Constitution ne lui conférait pas, il s'attacha à obtenir de la couronne qu'elle couvrit de son autorité cette transmission. Il ne manquait ni de fidélité, ni de respect envers la dynastie; mais il lui demandait de se démettre spontanément de ses prérogatives entre les mains du Parlement : à ce prix, la légalité lui paraissait sauve.

La marche précipitée des événements ne permit pas la réalisation de ce plan ingénieux. Mais jamais M. Buffet ne se vit plus près d'exercer une influence déterminante sur les destinées de la France; jamais il ne prit part à des scènes plus tragiques. Une note de sa main, qui a été retrouvée dans ses papiers, indique sommairement son système, et résume ses démarches pour le faire prévaloir. Vous jugerez vous-mêmes de l'intérêt de ce récit.

La nouvelle de la capitulation de Sedan était arrivée à Paris dans la journée du samedi 3 septembre; la conduite héroïque de nos troupes n'a été connue que bien plus tard, Au milieu d'une agitation extrême le Corps législatif fut convoqué pour dix heures du soir. Déjà un grand nombre de députés s'étaient assemblés d'eux-mêmes au Palais-Bourbon, et diverses propositions, inspirées par l'émotion

publique, s'étaient fait jour. Leur point commun était la nomination par le Corps législatif d'une Commission de Gouvernement. M. Thiers motivait cette mesure par la force des circonstances qui avaient créé, disait-il, la vacance du pouvoir. Jules Favre réclamait d'abord une déclaration de déchéance. A la séance du soir, le comte de Palikao, ministre de la Guerre et Président du Conseil, ne put empêcher ces propositions de se produire; mais il demanda et obtint que la décision à prendre fût renvoyée au lendemain dimanche. Le Corps législatif devait se réunir à midi.

« Ce renvoi, dit M. Buffet, à qui je laisse la parole, pouvait avoir des inconvénients; mais lorsqu'il fut ordonné, il me sembla qu'il pouvait être utilisé pour le succès d'une combinaison qui répondrait aux nécessités du moment et qui n'aurait pas les immenses inconvénients des deux propositions.

« L'arrangement qui se présenta à mon esprit et dont je fis part immédiatement, à l'issue de la séance, à un grand nombre de mes collègues appartenant à des fractions diverses de l'Assemblée, de la majorité et de l'opposition, au président de la Chambre, à un des vice-présidents, M. Leroux, et qui fut complètement et je puis même dire très vivement approuvé par eux, était celui-ci :

« L'Impératrice adresserait un message au Corps législatif par lequel elle déclarerait que, depuis le départ de l'Empereur, elle gouvernait en vertu de pouvoirs délégués et limités; que ces pouvoirs étaient insuffisants pour faire face aux nécessités de la situation, puisqu'ils ne comprenaient pas la plénitude de l'autorité impériale telle

qu'elle était établie par la Constitution, et notamment la nomination des ministres; qu'elle n'en pouvait demander le complément à l'Empereur, qui avait cessé d'être libre, et qu'il était impossible de s'adresser au pays; que, dans ces conditions, elle remettait au Corps législatif, émanation du suffrage universel, la direction des affaires; qu'elle l'invitait à nommer une commission de gouvernement, et qu'après la guerre la France serait consultée.

« Cette proposition fut approuvée par tous les membres de la Chambre à qui je la communiquai. J'en fis part alors à deux membres du ministère, M. l'amiral Rigault de Genouilly et M. Brame, en les priant, s'ils l'approuvaient — (et malgré la réserve que commandaient leurs fonctions officielles, il me parut qu'ils l'approuvaient entièrement) — je les priai, dis-je, de chercher à la faire prévaloir dans le Conseil qui devait avoir lieu à neuf heures du matin. M. Schneider, avec qui j'eus une longue conversation à ce sujet, m'engagea très vivement à venir moi-même aux Tuileries, à l'heure du Conseil, avec quelques collègues, notamment M. Alfred Leroux, le comte Daru, le marquis de Talhouët, pour la soumettre à l'Impératrice.

« Après quelques instants de réflexion, il me sembla que cette démarche faite spontanément serait déplacée, et qu'il ne m'appartenait pas d'offrir à Sa Majesté des conseils qui ne m'étaient point demandés.

« M. Schneider m'engagea alors, ainsi que les collègues que je viens de nommer, à nous réunir à la salle des conférences à neuf heures, afin que l'on sût où nous trouver dans le cas où l'Impératrice, informée par le président et par quelques-uns de ses ministres de la combinaison que j'avais

suggérée, manifesterait elle-même le désir de nous entendre. Je fus exact à ce rendez-vous ; mais à onze heures, aucun avis n'étant venu des Tuileries, je quittai la salle des conférences, où je revins à midi moins un quart.

« Les ministres arrivèrent alors, et le comte de Palikao, que j'interrogeai sur les résolutions qu'ils avaient prises, m'informa de la combinaison mixte qui avait prévalu, l'institution d'un Conseil de Régence élu par le Corps législatif et exerçant le pouvoir exécutif sous la présidence du comte de Palikao. Cet arrangement ne satisfaisait nullement les députés, même de la majorité, et, à plus forte raison, ceux de l'opposition ; et tous ceux avec qui j'en parlai témoignaient hautement leur désappointement, ou plutôt leur mécontentement. Au bout de quelques instants, un grand nombre d'entre eux me pressèrent très vivement d'aller au Tuileries, en ajoutant que, si je refusais de faire cette démarche, je serais à leurs yeux responsable des malheurs qui pouvaient arriver.

« En présence d'une telle instance, et voyant parmi les députés deux collègues qui avaient appartenu à la maison de l'Empereur et de l'Impératrice, M. le comte d'Ayguévives et M. le marquis de Piennes, je leur offris d'aller avec eux et quelques-uns de mes amis, M. le comte Daru, M. le marquis de Talhouët, M. Kolb-Bernard, M. Genton, aux Tuileries ; ils verraient d'abord l'Impératrice, et, si Sa Majesté témoignait le désir de nous entendre, nous nous rendrions immédiatement auprès d'elle. C'est ce qui a eu lieu. MM. de Piennes et d'Ayguévives, qui étaient montés seuls dans les appartements de l'Impératrice, vinrent nous chercher au bout de quelques instants.

« Je fus chargé par mes collègues d'expliquer à Sa Majesté le projet qui nous semblait, d'après tous les avis que nous avions recueillis, devoir obtenir l'adhésion de presque toutes les fractions de la Chambre. Je m'efforçai de démontrer à Sa Majesté que ce projet répondait mieux que celui du gouvernement aux nécessités de la situation et qu'il avait l'immense avantage, non seulement de réserver l'avenir, mais encore de conserver au Corps législatif toute l'autorité morale qui lui était si nécessaire pour dominer la situation; que cette autorité morale se trouverait très compromise, sinon tout à fait détruite, par l'adoption d'une des propositions qui lui étaient soumises; que si le Corps législatif, dont tous les membres étaient liés à l'Empereur par leur serment, prononçait la déchéance, se déclarait spontanément, et sans le concours et l'assentiment de l'Impératrice, seul pouvoir et organisait un gouvernement, il était probable qu'il tomberait, ainsi que le gouvernement qu'il aurait institué, dans un profond discrédit; qu'il deviendrait le jouet des passions révolutionnaires; qu'on le sommerait d'abord de changer un homme, puis un autre; qu'on lui ferait sentir, s'il résistait, que son pouvoir, dont il avait outrepassé les limites, ne reposait sur aucune base sérieuse, et qu'il devait obéir aux exigences de la foule ou disparaître; que si, au contraire, la formation d'une commission de gouvernement avait lieu sur l'invitation de l'Impératrice et en vertu de la remise temporaire de ses pouvoirs qu'elle ferait à l'Assemblée, chacun pouvait agir avec honneur, avec dignité, sans violer son serment; que l'on pouvait espérer que l'opinion honnête et sensée à Paris et dans le pays prêterait une force réelle au gouvernement et qu'il serait peut-être pos-

sible de dominer la situation. J'insistais enfin, en terminant, sur cette considération, que l'arrangement proposé réservait l'avenir.

« L'Impératrice, qui m'avait écouté en silence et dans une attitude très calme et très digne, me répondit immédiatement :

« — Ce que vous me proposez, Messieurs, réserve, dites-vous l'avenir, mais en me faisant abandonner, dans le présent, et au moment du plus grand péril, le poste que l'Empereur m'a confié. Je ne puis, ne dois pas y consentir. Ce dont je me préoccupe le moins aujourd'hui, c'est l'avenir : non pas l'avenir du pays, mais l'avenir de notre dynastie. Après les épreuves effroyables et si douloureuses, comme impératrice, comme femme et comme mère, que je viens de traverser, la perspective de conserver la couronne à l'Empereur et à mon fils me touche fort peu. Mais ce qui me touche extrêmement, c'est la situation de la France ; ce qui me préoccupe uniquement, c'est de remplir dans toute leur étendue, et en affrontant au besoin tous les périls, les devoirs qui me sont imposés, c'est de ne pas désertier, au moment le plus critique, le poste qui m'a été confié. Et, permettez-moi de vous le dire, la seule conduite sensée, patriotique, serait de vous serrer tous autour de moi, de mon gouvernement, d'unir tous nos efforts pour défendre le pays, pour repousser l'invasion. Rappelez-vous les Cortès de Cadix. Je suis disposée à suivre partout le Corps législatif et à organiser, d'accord avec lui, une défense énergique. Si elle était reconnue impossible, je pourrais encore mieux que tout autre obtenir les conditions de paix les moins défavorables. Le représentant d'une des grandes

Puissances m'a offert hier de proposer aux États neutres d'offrir une médiation sur cette double base : Intégrité territoriale de la France ; maintien de la dynastie Impériale.

« J'ai accepté la première base, mais j'ai repoussé la seconde. Le maintien de la dynastie est une question purement intérieure, que la France seule a le droit de résoudre comme il lui convient, et dans laquelle je n'admettrai jamais l'immixtion d'aucune puissance étrangère. »

« L'Impératrice, à mesure qu'elle parlait, s'était animée, et elle s'exprimait avec une dignité, une énergie, une élévation, je puis même dire une éloquence, que je regrette de ne pouvoir rendre.

« Nous cherchâmes à lui démontrer qu'en adoptant la combinaison que nous lui suggérions, elle ne désertait aucun devoir ; qu'elle remplissait au contraire son devoir dans toute son étendue en adoptant un arrangement qui...

« — Mais si vous pensez, interrompit-elle, que je suis un obstacle, que le nom de l'Empereur est un obstacle au lieu d'être une force, prononcez notre déchéance ; je ne me plaindrai pas, je serai déchargée du lourd fardeau qui pèse sur moi, et je pourrai me retirer avec honneur. »

« Je crois avoir reproduit exactement le sens des paroles de l'Impératrice, mais je n'ai pu en rendre la calme énergie, et même l'éloquence, surtout à la fin de l'entretien. J'en ai été profondément ému et je suis certain que cette émotion était partagée par tous mes collègues.

« Et comme elle revenait sur ce point que la meilleure et la plus patriotique conduite serait de laisser de côté toutes ces questions d'organisation du pouvoir, et de se grouper autour de son gouvernement pour faire face ensemble à

l'ennemi, je lui répondis que ce parti serait sans doute le plus sage, et que je serais personnellement tout disposé à l'adopter ; mais que je considérais comme un devoir impérieux de lui dire que, dans l'état des esprits, même au sein de la Chambre, ce parti me semblait malheureusement impraticable, et que, au contraire, notre projet, s'il était adopté d'accord avec elle, nous semblait avoir de grandes chances de grouper toutes les bonnes volontés, toutes les énergies et, en réservant l'avenir, d'atteindre, autant qu'on pouvait l'espérer, le but patriotique que Sa Majesté et nous avions uniquement en vue. »

N'est-ce pas là, Messieurs, tracée de main de maître, avec une fidélité de détails et une sobriété de couleur qui accroissent l'impression, une des pages les plus pathétiques de l'histoire de notre pays ?

Vous savez que lorsque M. Buffet revint avec ses compagnons au Palais Bourbon, ils le trouvèrent menacé par l'émeute. Bientôt la populace envahit la Chambre. Toute délibération était devenue impossible. Les destins suivirent leur cours.

Dans une lettre écrite le surlendemain par M. Buffet à sa mère, nous trouvons la conclusion de cette journée du 4, du moins en ce qui concerne les destinées du Parlement, qui surtout l'intéressaient, et ses impressions personnelles, où se manifeste toute la vigueur de son âme.

« Vous connaissez déjà sans doute, écrit-il, les événements qui se sont accomplis à Paris dimanche dernier ; le Corps législatif a été envahi, pendant que les députés étaient réunis dans les bureaux. Les tribunes et la salle ont été

remplies par la populace et par des gardes nationaux de la banlieue.

« Cet attentat contre la souveraineté nationale, au moment où l'ennemi marche sur Paris, est un acte que l'on ne peut qualifier. Il faut se voiler la face de honte.

« Les députés ont fait leur devoir. Ne pouvant reprendre possession de leur salle, ils se sont réunis à l'hôtel de la Présidence. Tous mes collègues ont adhéré à l'énergique protestation que j'ai faite contre la violence dont les élus du suffrage universel ont été l'objet. Nous ne nous considérons pas comme dissous, malgré la décision du gouvernement provisoire. Si nous ne nous réunissons pas immédiatement dans une autre ville, c'est uniquement pour qu'on ne puisse rejeter sur nous la responsabilité d'une division des forces en face de l'ennemi ; mais nous réservons formellement notre droit. »

A ce langage fier et simple, ne sentons-nous pas jaillir, pour ainsi dire, de notre mémoire les vers classiques :

*Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium
Nec vultus instantis tyranni
Mente quatit solida.*

Retourné à ses chères Vosges, M. Buffet eut la douleur de les voir occupées par l'ennemi. Déjà l'envahisseur parlait ouvertement du démembrement de notre patrie ; il s'apprêtait à nous ravir nos belles provinces de l'Est, associées à nos destinées dès l'époque de nos lointaines origines nationales. Depuis un demi-siècle, dans les universités de Prusse, l'enseignement avait été organisé de manière

à justifier d'avance cet attentat, en décapitant l'histoire de France.

Impuissant contre la brutalité des faits, M. Buffet s'employa du moins à soulager de son mieux la misère des populations envahies. Il s'efforçait aussi, dans sa sphère limitée, de préparer l'organisation du triste lendemain. L'élection d'une assemblée nationale lui paraissait le seul moyen de rentrer dans les formes légales, et il en appelait la convocation de tous ses vœux. Il s'impatientait contre les retards dont la prolongation de la guerre était cause ou prétexte; surtout il repoussait de toutes ses forces la théorie du mandat impératif, mise en avant par l'emportement de certains partis :

« Quelqu'un m'ayant interrogé sur ce point, écrit-il le 28 septembre, j'ai répondu que j'avais pour le mandat impératif le plus souverain mépris; que c'était, à mes yeux, l'avilissement du mandat législatif, et que je serais déshonoré à mes propres yeux et aux yeux de tous les hommes de bon sens, si j'acceptais rien de semblable. »

L'heure attendue sonna enfin. Des élections générales eurent lieu le 8 février 1871, et M. Buffet fut élu par plus de 36 000 suffrages, le premier sur huit, dans le département des Vosges. Il se rendit à Bordeaux, où l'Assemblée devait se réunir. M. Thiers, qu'il y retrouva, mis très en évidence par les événements, fut d'un commun accord appelé à la tête d'un gouvernement nouveau. Dans le cabinet qu'il s'occupa aussitôt de former, il offrit à M. Buffet de reprendre le ministère des Finances, que ce dernier avait si brièvement, mais si honorablement occupé l'année précédente. Ce souvenir, sans embarrasser M. Buffet,

lui sembla peu d'accord avec les bruyantes manifestations d'opinion qui dominaient alors, et que M. Thiers ne décourageait pas. Ancien ministre de Napoléon III, il crut devoir à son sentiment du patriotisme, non moins qu'à sa dignité personnelle, de garder plus de réserve. Il déclina donc la proposition qui lui était faite de s'associer à l'action du chef du Pouvoir Exécutif comme membre de son cabinet.

De sensibles divergences ne tardèrent d'ailleurs pas à se produire entre les deux amis de la veille.

M. Thiers, avec son génie précis et pratique, préférant le terre à terre aux spéculations aventureuses, montra de plus en plus qu'il acceptait les faits accomplis, et que le provisoire, à son gré, pouvait devenir définitif. Il se croyait sincèrement le plus digne de remplir la place vacante et le plus capable de pourvoir au règlement des difficultés accumulées par nos désastres. A tout prendre, les charges du présent lui importaient plus que les sollicitudes de l'avenir.

M. Buffet, au contraire, fortifié dans sa conception du meilleur gouvernement, dont il poursuivait avec conscience la réalisation, sans acception des temps ou des personnes, n'admettait pas volontiers qu'après deux expériences fâcheuses la République, quel qu'en fût l'initiateur, et quelle qu'en dût être l'ordonnance, pût être considérée dans notre pays comme un régime définitif et normal. Bien qu'attribuant, dans son système, une part très restreinte à l'action personnelle du Prince, il ne la croyait pas superflue, à l'extérieur, pour assurer la représentation décorative et le prestige traditionnel de la France; à l'intérieur, pour surveiller le fonctionnement régulier des opérations parlementaires, constater les majorités, reconnaître

l'homme indiqué ou la coterie victorieuse, et lancer le nouveau ministère. Un monarque lui semblait donc désirable, monarque parlementaire, il est vrai, c'est-à-dire couvrant de son nom le gouvernement effectif des assemblées, mais enfin, un monarque, et une dynastie.

Celle que M. Buffet avait servie paraissait écartée par un courant irrésistible. Une autre se présentait, plus ancienne, un peu oubliée en apparence par la masse de la population, mais restée chère à des partisans chevaleresques, et apte à réveiller tout un passé de grandeur :

*Uno avulso non deficit alter
aureus...*

Malheureusement le chef de cette ancienne maison royale professait, sur les responsabilités et les devoirs de la Monarchie, des doctrines très différentes de celles de M. Buffet. Il était sans héritier direct. Les aînés de sa race, après lui, errants à travers l'Europe, revendiquant des trônes d'outre-monts, étaient devenus étrangers à la France. Une branche cadette, seule demeurée française, se trouvait séparée du chef de la famille par d'implacables souvenirs et par des dissentiments de principe, plus encore que par l'éloignement du degré de parenté.

A la vérité, les princes de cette dernière branche s'accommodaient du gouvernement parlementaire. Bien plus, ils s'en déclaraient hautement partisans. Mais, sans renier la mémoire du roi Louis-Philippe leur père, ils répugnaient à recommencer l'aventure de 1830, et se rangeaient derrière le comte de Chambord, dans la pensée d'être associés à sa

légitimité. La situation aurait été fort simplifiée, et très au goût des parlementaires, si le comte de Chambord avait consenti à abdiquer ses droits en faveur de ses cousins d'Orléans. Mais ce prince avait le cœur trop haut placé pour qu'on pût songer à lui proposer ce qu'il aurait considéré comme une désertion de ses devoirs envers la France. Ne pouvait-on du moins lui suggérer de modérer ses principes et de voiler son drapeau, si la couronne, si la restauration de la monarchie légitime étaient à ce prix ? Beaucoup de membres de l'Assemblée de 1871 se flattaient d'y réussir et n'attendaient que le moment propice pour en faire la tentative. M. Buffet se trouva porté de leur côté par la pente naturelle de sa doctrine de gouvernement. Bientôt il se joignit à eux, partageant leurs espérances et leurs desseins, tandis que M. Thiers, dont ils avaient cru d'abord faire leur instrument, s'éloignait d'eux chaque jour davantage.

Il ne les détrompa que graduellement ; ou plutôt, si plusieurs s'abusèrent quelque temps sur la portée des déclarations ambiguës du malicieux chef du pouvoir exécutif, transformé bientôt en Président de la République française, l'inexpérience des choses politiques et un inguérissable optimisme n'en furent-ils pas cause ? La pensée de M. Thiers était fixée depuis longtemps. M. Buffet aurait pu fournir à cet égard un curieux témoignage.

Un jour, dans le courant de l'année 1872, comme il rangeait de vieux papiers, par hasard il mit la main sur une lettre qu'il avait jadis écrite à son père pour lui rendre compte d'une conversation avec M. Thiers. Cette lettre portait la date du 22 septembre 1855. Il la relut, et la trouva

fort curieuse. Elle dépeignait l'enthousiasme qu'avait excité chez M. Thiers la nouvelle de la prise de Sébastopol, coïncidant avec les splendeurs de la première Exposition Universelle de Paris. En voici quelques extraits :

« L'Empereur actuel, me dit M. Thiers, n'est pas un administrateur ; mais je dois reconnaître qu'il entend beaucoup mieux le gouvernement que l'administration. Son peu de goût pour les détails et son ignorance des plus essentiels ont été cause que des sommes immenses ont été gaspillées ; mais, comme politique, Napoléon III est avisé et modéré. Il a eu jusqu'ici la sagesse de ne pousser rien à l'extrême et de s'arrêter toujours à temps dans les voies où il s'est engagé, sagesse que n'a eue aucun des gouvernements qui l'ont précédé.

« ... Quant à l'avenir, a-t-il ajouté (et j'avoue que je ne m'attendais pas à cette conclusion), *il est à la république*. Le peuple qui a perfectionné tous les arts, et qui a fourni, en même temps, l'armée de Sébastopol, ce peuple-là a et aura de plus en plus des prétentions au niveau de son mérite. La bourgeoisie a pu dire en 1789 à la noblesse : je travaille mieux que vous et je me bats aussi bien ; je veux prendre la place qui m'appartient. La classe ouvrière peut tenir aujourd'hui le même langage, et elle le tiendra. Le gouvernement, dans sa forme actuelle, est un temps d'arrêt ; mais l'avenir appartient, non à la liberté qui ne trouve ses vraies conditions d'existence que dans la monarchie représentative, mais à la démocratie et à la république. Les barbouilleurs de 1848 ont échoué et devaient échouer, parce que leur tentative a été l'œuvre de quelques brouillons ; mais la même entreprise réussira un jour, quand elle

sortira, non de quelques clubs et de quelques estaminets, mais des entrailles mêmes de la nation. Ce jour est sans doute fort éloigné. Quand il arrivera, nous serons tous, ou morts, ou bien vieux et bien cassés ; mais je crois qu'il viendra. En dehors du présent que nous avons, et de l'avenir que je prévois, je ne découvre rien qui ait vie, a-t-il ajouté. Je suis allé récemment en Belgique voir les généraux ; mais je ne vais pas voir les dynasties ; *j'en ai par-dessus la tête*. MM. Guizot, Dumon, Duchâtel, de Salvandy, etc. s'en vont de Claremont à Frohsdorf, de Frohsdorf à Eisenach ; on négocie la manière dont on s'abordera, et si on s'abordera. La reine Amélie rendra-t-elle visite au comte de Chambord ? Ce dernier lui dira-t-il *Votre Majesté*, ou simplement *ma cousine* ? La duchesse d'Orléans ira-t-elle ensuite à Claremont voir la reine pour paraître ratifier sa démarche, sans y adhérer réellement ? Tout cela est misérable et ne tient aucune place dans l'opinion publique. C'est de la politique automatique ; ou plutôt, ces messieurs me font l'effet des ombres qui se promènent dans les Champs Élysées, s'entretenant de leurs intérêts et de leurs passions d'autrefois et oubliant que la vie n'est plus en eux. Achille rencontre Hector chez Pluton, l'injurie, et se réconcilie avec lui. Le train du monde auquel ils n'appartiennent plus ni l'un ni l'autre ne sera pas modifié par le parti qu'ils prendront. Telle est à peu près l'image de la Fusion. »

M. Buffet ne croyait pas, en 1872, que la République fût éclore dans les conditions prévues dès 1855 par M. Thiers. Mais il s'empressait de reconnaître que, si cette conversation eût été publique, elle aurait permis à son interlocuteur d'autrefois, aujourd'hui son adversaire, de se présenter

comme un républicain de la veille. Elle révèle, en tout cas, les vues lointaines et la singulière perspicacité de celui que M. Buffet et ses amis étaient amenés à regarder comme le principal obstacle à leur projet de restauration monarchique.

Quand elle fut définitivement éclairée sur ce point, la majorité de l'Assemblée nationale prit son parti assez vite. Le 4 avril 1873 elle élut M. Buffet pour son Président par 304 voix, contre 285 données à M. Martel, en remplacement de M. Grévy, démissionnaire. Le 20 mai, après l'interruption de la session pour les vacances de Pâques, M. Buffet fut réélu aux mêmes fonctions par 339 votes contre 286. Quatre jours plus tard il présidait la séance à la suite de laquelle M. Thiers, mis en minorité, se voyait obligé de donner sa démission et rentrait dans la vie privée. Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, était appelé sur l'heure au poste vacant.

M. Buffet, bien que porté aux premiers rangs dans le camp des vainqueurs, n'hésita pas à rendre aux grands services du Président qui se retirait un hommage public. Il le fit de bonne foi, par un sentiment de justice, non moins que d'affection ancienne et sincère, qui, sur le moment, ne fut peut-être pas compris de tous.

M. Thiers, chargé d'ans, avait conservé dans sa verte vieillesse une telle vigueur d'esprit, que son rôle ne paraissait pas encore terminé. Loué peut-être outre mesure par d'intempérants amis, rabaisé avec excès par ses adversaires, il demeurait, pour les témoins de sa disgrâce, un sujet de contentions et de disputes. Les vicissitudes multiples de sa longue existence étaient discutées avec passion. Les uns rap-

pelaient la part qu'il avait prise à toutes les destructions du siècle. D'autres célébraient ses rares facultés, et il fallait avouer qu'il en faisait un usage patriotique, une fois parvenu à la place que son ambition avait visée. Paraissant né pour briller dans l'opposition, il avait déployé, pendant les deux années de son passage au pouvoir, quelques-unes des qualités supérieures de l'homme de gouvernement. Il avait été vraiment le liquidateur actif et habile du naufrage national.

Le malentendu entre M. Thiers et les parlementaires, dont il fut si longtemps l'auxiliaire et le guide, tenait à des racines plus profondes que le dissentiment sur une formule gouvernementale. Issu du mouvement de 1830, il était arrivé dans les rangs de la haute bourgeoisie; mais il les avait traversés sans s'y arrêter. Les phases changeantes des années d'après 1848 l'avaient désabusé sur bien des choses et sur bien des gens; l'immense acclamation de 1852, sans altérer sa foi en lui-même, lui avait fourni matière à beaucoup de réflexions. Remontant le cours de l'histoire, il avait remarqué qu'à aucune époque, dans notre pays, les classes qui aimaient à s'appeler dirigeantes n'avaient su se diriger elles-mêmes. D'autre part, la rapide évolution sociale, fait capital du XIX^e siècle, ne lui échappait pas. Derrière le flot des révolutions qui avaient abattu, l'une après l'autre, toutes les digues, il apercevait la marée montante de nouvelles couches, toujours plus impatientes, et toujours moins contenues. Un de ses plus illustres rivaux de jadis, M. Guizot, dans la maîtrise de sa parole et de sa pensée, avait exalté le Grand Bourgeois; à ce prédestiné, attendu pendant une incubation plusieurs fois séculaire, pour lequel les Rois avaient travaillé et les Seigneurs versé leur sang, il réservait l'héritage

définitif du gouvernement de notre pays. M. Thiers, mieux averti des transitions inéluctables, sentait que sur la pente de la déclivité sociale tout temps d'arrêt était précaire. Pas plus que l'honneur des souvenirs historiques, le poids de la richesse acquise ou les répugnances de la supériorité intellectuelle ne retiendraient le mouvement : il fallait descendre encore, descendre jusqu'au fond. Dans un discours célèbre, prononcé au fort de la bataille qu'il poursuivait contre ceux qui l'avaient renversé du pouvoir, il se qualifia lui-même de Petit Bourgeois, par une sorte de rétorsion du mot de son ancien émule, se représentant comme le type de la classe momentanément écartée, mais qui se tenait prête pour l'assaut du lendemain.

Les hommes distingués qui s'étaient groupés derrière le fanion du Maréchal, et M. Buffet figurait entre les principaux, se voyaient condamnés par les circonstances à lutter contre cette démocratie partout répandue, à la fois campagnarde et bourgeoise, inférieure assurément par l'éducation, peu sensible à l'équilibre des théories savantes, trop dépourvue d'idéalisme pour dissimuler l'ardeur de ses appétits matériels, trop préoccupée du présent pour ne pas être indifférente aux traditions du passé, trop peu généreuse dans ses instincts et trop étrangère à un certain ordre de scrupules pour comprendre les besoins les plus élevés de l'âme humaine et pour se montrer juste envers les exigences imprescriptibles de la liberté de conscience, mais fortement attachée à la forme républicaine, qu'elle considérait comme sa chose propre, et à laquelle elle attribuait une vertu de combat et de domination, précisément au niveau des passions qui l'animaient elle-même.

M. Buffet conserva pendant deux années presque entières sa haute fonction à la tête de l'Assemblée nationale. Il l'exerça, parmi l'effervescence des esprits, avec un sang-froid et une fermeté qui ne se démentirent pas. Imposant à tous le respect, parce qu'il était constamment maître de lui-même, il vit croître son autorité, même sur les partis opposés à ses opinions personnelles. L'Assemblée, qui se sentait bien dirigée, était justement fière de son président; elle lui donna des marques réitérées de sa sympathie et de sa confiance.

L'époque du principat du Maréchal, au lustre de laquelle M. Buffet contribua si fort par l'élévation de son caractère et par ses services effectifs, est presque unique dans les annales de la société française. Dans la chasse verfigineuse des temps, elle donne à distance l'impression d'une halte brillante.

Rapprochés par le sentiment d'un péril commun et nouveau, les états-majors des partis qui avaient successivement gouverné la France, légitimistes, orléanistes, impérialistes autoritaires ou libéraux, tous, depuis les chevaliers de l'extrême droite jusqu'aux simples conservateurs sans étiquette ni préférence marquée, s'efforçaient, pour la première fois, d'oublier leurs rancunes et de faire trêve à leurs dissidences historiques. Le chef qu'ils avaient appelé à leur tête, entouré d'une auréole d'honneur et de bravoure, associé depuis un demi-siècle aux gloires comme aux revers de l'armée nationale, se rattachait à chacun des groupes confédérés par les souvenirs de sa longue carrière remplie d'actions d'éclat. Charmés et surpris à la fois de se rencontrer pacifiquement dans les mêmes salons, ces représentants

des différentes étapes du siècle, trop longtemps divisés par de funestes rivalités politiques, s'unissaient, la conscience plus à l'aise, pour une tâche simplement patriotique à leurs yeux, persuadés qu'en défendant les principes de l'ordre moral ils travaillaient à la sauvegarde de traditions qui étaient nécessaires à la permanence de notre pays parmi les grandes nations du monde. Le combat pour les intérêts religieux, attaqués avec plus de véhémence encore que les autres vestiges du passé, ajoutait à leur alliance un air de croisade qui ne paraissait pas messéant à des hommes dont plusieurs portaient des noms confondus depuis des siècles avec l'antique grandeur de notre race.

Pourtant, s'il fallait chercher dans l'histoire des points de comparaison, c'est plutôt peut-être aux temps semi-héroïques de la Fronde qu'il conviendrait de les emprunter. Sauf la différence de moralité, qui est toute à l'éloge de nos contemporains, ne voyons-nous pas, en effet, aux deux époques, mêmes rapprochements d'éléments dissemblables, même enthousiasme du début, mêmes espérances légères, mêmes nobles figures, élégantes ou graves, pareils coups de hardiesse suivis de défaillances pareilles, mêmes protestations d'attachement à la monarchie avec même désir de n'en tolérer le rétablissement qu'après lui avoir pris des gages et l'avoir entourée de places de sûreté qui la rendraient inoffensive; faut-il dire enfin, sous les velléités d'union, mêmes rivalités persistantes, aboutissant aux mêmes désenchantements et à un échec semblable?

Les négociations pour le retour du comte de Chambord avaient été menées avec activité dès le lendemain de la

chute de M. Thiers ; les causes qui en ont amené l'insuccès appartiennent au jugement de l'histoire.

M. Buffet, dans sa notice sur le comte Daru, rapporte qu'un sentiment, non seulement d'affliction, mais d'irritation, s'empara de la fraction la plus agissante de l'Assemblée nationale, lorsqu'elle eut constaté le désaccord irrémédiable qui la séparait du comte de Chambord. Il résume en quelques mots brefs et précis les résolutions auxquelles elle se porta sous l'empire de cette impression, et la situation nouvelle qui s'en dégagea.

« La prorogation pour sept années des pouvoirs du Maréchal rendit, nous dit-il, quelque confiance au parti conservateur ; mais elle avait pour conséquence nécessaire une organisation des pouvoirs publics. La constitution de 1875 fut votée sous l'empire de cette nécessité ; elle n'engageait pas l'avenir et laissait le pays absolument maître de ses destinées. Une majorité d'une seule voix dans chacune des deux Chambres suffirait pour substituer un régime nouveau à celui qu'elle établissait. Mais elle assurait pendant sa durée, par l'institution de deux Chambres, une garantie essentielle. »

Un ordre de choses provisoire, et cependant à un détail près définitif, se trouvait donc constitué. La monarchie pouvait en sortir un jour ou l'autre sans secousse, par la résipiscence ou par la disparition du comte de Chambord ; et l'avenir demeurait réservé, soit pour lui, soit pour un autre Prince qui serait disposé à prendre la place. Elle était toute préparée. Aux yeux des parlementaires, en attendant, l'essentiel était fondé, c'est-à-dire l'autorité des Chambres.

C'est quelquefois un malheur, pour les partisans d'un établissement monarchique, d'avoir des dynasties de rechange. On est trop facilement porté à les prendre au rabais. Une monarchie qui ne doit arriver que par superposition est bien près de paraître une superfétation. En réalité, comme l'indiquait avec finesse notre vénérable confrère de l'Académie voisine, M. Wallon, au moment du vote de son amendement célèbre, la loi constitutionnelle de 1875 ne proclamait pas la République ; elle la faisait.

Il était dans la logique des choses qu'elle appartînt bientôt à ceux qui s'en étaient toujours réclamés, aux républicains de profession, c'est-à-dire à une catégorie nouvelle d'hommes politiques.

La France n'avait jamais bien compris que la monarchie pût être le simple produit d'un artifice parlementaire plus ou moins réussi, ni qu'il fût loisible d'instituer un monarque, personnification de la nation, son âme visible en quelque sorte, sans une véritable transmutation de la nation elle-même.

Par la même raison, tout lui parut changé, lorsqu'elle s'aperçut que l'occasion était perdue de porter à sa tête un Prince à la main ferme et aux principes assurés, soutenu par les grands souvenirs de son origine, prêt à entreprendre la tâche de remettre chaque chose en place, d'associer, de coordonner tous les rangs dans la solidarité d'une œuvre collective, la prospérité commune de tous les Français, et de préserver ainsi le pays, à la fois de la domination des partis, et de la lutte des classes.

Peu d'années plus tard, une chance pareille, qui semblait tenue en réserve, était encore enlevée à la France :

après que le petit-fils de Charles X eut été finalement écarté, le fils de Napoléon III périssait à la fleur de l'âge, dans une obscure embuscade au fond de l'Afrique.

Quel que soit le cours de la destinée, une nation ne reste pas en route. Vers le bien ou vers le mal, vers la grandeur ou vers la décadence, ou vers des épreuves d'une portée inconnue, il faut qu'elle marche, il faut qu'elle suive sa fortune.

M. Buffet eut le sort inattendu de présider à l'orientation nouvelle, dont il devait très rapidement devenir une des plus notables victimes. Du haut de son fauteuil à l'Assemblée nationale, il avait assisté aux tentatives monarchiques, puis à l'institution du septennat, non pas avec indifférence assurément, loin de là, mais dans l'attitude de neutralité que commandait sa fonction. La correction de sa tenue pendant ces péripéties émouvantes le désignait comme le plus propre à installer le régime en quelque sorte impersonnel que les partis, frustrés de leurs espérances, étaient convenus d'adopter. Le 10 mars 1875 le Maréchal le chargea de former le cabinet qui devait, après la dissolution de l'Assemblée nationale, provoquer l'élection des deux Chambres nouvelles et mettre leurs rouages en mouvement. Gardant pour lui-même le ministère de l'Intérieur, il s'adjoignit, dans sa mission délicate, des personnages comme Dufaure et Léon Say, que leurs tendances modérées rapprochaient des conservateurs parlementaires, mais qui étaient demeurés cependant avec M. Thiers en relations politiques suivies, et qui s'étaient ouvertement prononcés en faveur de la solution républicaine. Entouré de tels garans, il semblait que M. Buffet dût triompher des préven-

tions. Sa loyauté était absolue. Quels obstacles empêchèrent donc que l'entente complète se fît entre des hommes animés d'une égale bonne foi? S'il faut tout dire, l'heure était trop vibrante. La question de la monarchie avait trop violemment remué la nation jusque dans le fond de ses entrailles pour que des combinaisons intermédiaires lui parussent désormais acceptables. Elle avait peine à admettre que les idées, les pratiques, le personnel du gouvernement demeuraient les mêmes, quand la situation était renversée.

La vaillante opiniâtreté lorraine de M. Buffet opposa au flot qui montait une belle résistance. Il ne réussit pas à détourner le courant ni à modifier le sentiment du pays. En vain il anima de ses encouragements et couvrit de sa protection une administration dévouée. Fidèle à ses collaborateurs, il ne craignit pas de s'exposer lui-même pour la défense des principes qui lui paraissaient les vrais et qui devaient, à ses yeux, dominer toute considération de circonstance. Il n'éprouvait d'ailleurs aucune animosité contre ceux qu'il combattait; son âme stoïque était inaccessible aux préoccupations personnelles. Mais cette impassibilité même redoublait l'irritation de ses adversaires. Ils y voyaient, non pas à tort en vérité, l'effet de convictions rigides, qu'aucune tactique, aucune concession même ne réussiraient à faire mollir, et dont ils ne viendraient à bout que de vive force. Aussi la fureur de leurs attaques contre ce ministre imperturbable fut-elle sans bornes. M. Buffet connut alors, à côté de plusieurs autres, et des plus illustres, ses compagnons de bataille, les extrémités de l'outrage, de la calomnie, et de l'impopularité. Abandonné des royalistes purs, qui ne lui pardonnaient pas de n'avoir pas tout sacri-

fié à la restauration du pouvoir monarchique, il se trouvait obligé de faire face de deux côtés à la fois.

C'est dans ces conditions ardues que fut préparée par le ministère et discutée à l'Assemblée nationale la loi organique qui devait, dans l'ordre de choses nouveau, régler les rapports des pouvoirs publics entre eux. Elle fut définitivement votée le 16 juillet 1875.

La dissolution de l'Assemblée et l'installation des deux Chambres prévues par les lois constitutionnelles ne faisaient plus dès lors qu'une question de date. Le 30 décembre 1875 il fut décidé que les collèges électoraux chargés d'élire les sénateurs se réuniraient le 30 janvier 1876 au chef-lieu de chaque département, et que les collèges électoraux chargés d'élire les députés se réuniraient le 20 février suivant. A cette dernière date M. Buffet se présentait dans quatre circonscriptions. Il échoua dans toutes, et Mirecourt même, son arrondissement en quelque sorte patrimonial, donna contre lui la majorité au candidat républicain.

Sa résolution fut aussitôt prise. Le 23 février il portait au Maréchal sa démission de ministre de l'Intérieur et de vice-président du Conseil. La chute était profonde, et elle aurait irrévocablement clos la carrière de M. Buffet, si le Sénat, investi à cette époque de la prérogative de recruter par son propre choix une certaine proportion de ses membres, n'avait réparé l'injustice des partis en l'appelant, grâce à ce droit de cooptation, dans son sein.

M. Buffet a siégé au Sénat pendant vingt-deux ans. C'est là que, peu de temps après sa nomination, il vit s'éteindre successivement les dernières espérances de ses amis politiques. Quand survinrent la retraite du maréchal

Mac-Mahon et l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, un abîme parut se creuser. Il est permis de penser, après l'expérience d'un quart de siècle, que ce fut un grand détriment pour la France que cette scission radicale entre concitoyens d'un même pays, saignant encore de la même blessure, voués aux mêmes difficultés, sous le coup des mêmes menaces. Mais les haines sociales, plus vindicatives que les rancunes politiques, ne savent guère pardonner. La passion démocratique avait été mise en jeu ; et l'égalité, qui n'est souvent qu'un autre nom de l'envie, a des lois d'airain. Lorsque Gambetta, embrassant d'un coup d'œil plus large la situation qu'il s'efforçait de dominer, et ne gardant en vue que l'intérêt supérieur de la patrie, proclamait qu'il n'y avait plus en France de question sociale, mais seulement *des* questions sociales, il ne fut pas suivi. C'était cependant la vraie formule de la réconciliation, si la réconciliation eût été possible.

Désormais écarté, sans retour, des responsabilités directes du pouvoir, M. Buffet ne crut en aucune façon que sa responsabilité morale envers le pays en fût diminuée. Avec une ardeur que ne rebutaient ni le souvenir de la défaite, ni la difficulté de convaincre des adversaires placés le plus souvent à des points de vue très différents du sien, il se consacra tout entier à l'accomplissement de son mandat de sénateur, tel qu'il le concevait. C'est dire qu'il fut toujours sur la brèche pour défendre les intérêts permanents du pays, la bonne gestion des affaires de l'État, et la liberté des citoyens.

La passion du bien public, qu'aucun souci d'étroite ambition n'avait jamais troublée en lui, le possédait tout en-

tier. Animé par elle, il soutint le bon combat, sans jamais se permettre une défaillance. On a vanté à juste titre sa dialectique serrée, qui étreignait le contradicteur. Le jet puissant de sa parole, sans sortir des bornes de la courtoise, forçait l'attention de l'auditoire et triomphait des dispositions hostiles. Les questions d'ordre financier, dans lesquelles sa compétence et la solidité de ses maximes étaient universellement admirées, certaines discussions d'une portée plus générale, où les principes les plus élevés étaient en cause, lui inspirèrent de beaux discours. Mais plus encore que son éloquence, la vigueur et la continuité de son action faisaient de lui un champion redoutable, et imposaient à ses plus acharnés adversaires le respect. Suivant avec une assiduité qui n'était jamais lassée les travaux du Sénat, il étudiait, il épluchait, si cette expression m'est permise, l'interminable série des propositions législatives, toujours armé pour intervenir aux débats, toujours en éveil pour démasquer, au nom du bon sens et des saines traditions, les illusions trompeuses et les combinaisons chimériques, poursuivre toute trace de désordre, dénoncer le gaspillage, flétrir la coûteuse recherche d'une popularité éphémère.

Le XVII^e siècle a connu et décrit le Courtisan ; le XIX^e a produit et développé un caractère qui en est, ou qui devrait toujours en être, l'exact contre-pied. M. Buffet a été le modèle le plus accompli, le plus fidèle et le plus pur du Parlementaire. Il en a fourni, à vrai dire, le type idéal. Aspirant dès son jeune âge aux Assemblées politiques, il a vécu de leur vie, a souffert de leur amoindrissement, s'est exalté dans leur triomphe. Mais sa concep-

tion du rôle qui leur était dévolu n'avait rien d'égoïste ni de bas. L'idée qu'il se faisait des hommes appelés à s'élever et à gouverner par la parole était toute de dévouement, de patriotisme, de travail et d'honneur. Personne n'a mieux que lui réalisé la définition si belle de Cicéron : *Orator est vir bonus dicendi peritus*.

Au premier rang des qualités nécessaires à l'homme public, il plaçait l'indépendance. Il écrivait en 1879 : « Diminuons de plus en plus nos charges privées. On ne peut plus être un homme politique quand on a besoin d'une fonction rétribuée. On pourrait être tenté de la garder, alors que le devoir est de s'en démettre. Un homme politique peut être pauvre, si un revenu modeste suffit à ses besoins ; mais il doit agir avec le même désintéressement que s'il avait cinq cent mille livres de rentes. C'est ce que je crois avoir fait jusqu'ici, et le jour où mes charges privées m'enlèveraient cette indépendance, j'abandonnerais la vie politique. »

A la tribune, l'honnêteté de sa parole et de son talent était digne de l'intégrité de son caractère. Nul apprêt dans ses discours, nul artifice de composition, nulle recherche de style. Dans une lettre à un ami, il décrit lui-même en ces termes son procédé oratoire :

« Mes discours, y compris le dernier, ne portent pas la moindre trace de culture littéraire. Je n'en ai jamais écrit un seul. J'étudie à fond une question, je me pénètre bien de mon sujet, et quand je dois parler un des premiers et que j'ai lieu de croire que mon contradicteur ne me fournira pas lui-même l'ordre de ma réplique, je fais un petit plan, et ensuite je vais comme je peux, au petit bonheur. Cette

méthode m'a fait omettre, la dernière fois que j'ai pris la parole, quelques-unes des considérations principales que j'aurais voulu présenter. J'allais en courant, tout droit devant moi ; je ne les ai pas rencontrées sur mon chemin, toujours pressé de finir, et je regrette aujourd'hui de les avoir omises. »

La facilité et la correction naturelle de sa parole, surtout l'abondance de sa pensée, nourrie longtemps à l'avance par l'étude et fortifiée par la réflexion, enfin la vivacité de ses convictions, guidée par la raison qui en restait toujours maîtresse, suppléaient à l'art, sans que la verve ni la bonne ordonnance de ses discours y perdissent rien.

M. Buffet, dans ces dernières années de sa vie publique, aurait eu bien des raisons de s'attrister, et peut-être de s'abstenir. Il n'y consentit jamais. Ni son courage, ni sa sérénité, ni sa bienveillance envers les hommes, ni sa foi dans les principes ne s'altérèrent, bien que les choses prissent de jour en jour davantage un tour qui devait lui sembler inquiétant, ou du moins très contraire à ce qu'il s'était habitué à considérer comme juste et bon. Mais l'aspect passager du mal ne l'intimidait pas. Il ne perdit jamais confiance dans la vertu guérissante de la discussion libre, dans la supériorité de la raison, dans les forces persuasives et le don divin de la parole humaine. Si parfois, sur la fin de ses jours, de sombres pressentiments lui faisaient apercevoir, au delà des victoires de M. Homais, le règne de Caliban, ce cauchemar même ne le décourageait pas. Il ne désespérait ni de convertir Homais, ni d'éduquer, ou du moins d'appivoiser Caliban.

Quelles que fussent ses complaisances pour les doctrines

parlementaires, et quelques bienfaits qu'il en attendît, il avait de plus hauts motifs d'espoir. Enfant de cette région du Rhin où la France a été forgée comme sur l'enclume, il savait que le métal composite dont notre patrie est faite offre un alliage assez solide pour résister aux plus rudes coups de l'adversité. Son tempérament d'Austrasien ne se laissait pas facilement abattre ; et il puisait dans le passé même de sa province démembrée, enjeu séculaire de luttes fratricides, l'assurance d'un retour de la fortune. Toutes nos destinées ne se sont-elles pas répercutées sur cette frontière de l'Est, toujours menacée, trop souvent entamée ? La part de Lothaire a pu être envahie et dilapidée, l'héritage de la maison de Bourgogne porté à des mains ennemies : l'œuvre sans cesse recommencée de la grandeur française a paru durable, tandis que les dynasties, rivales ou vengeresses l'une de l'autre, alternaient avec les formes d'inter-règne les plus diverses. Buffet croyait que la France, malgré les chocs du dehors et les ébranlements intérieurs, survivrait à toutes les épreuves, à ses propres folies même, parce qu'il voyait en elle le soldat nécessaire de la liberté et de toutes les grandes causes humaines. Pour un patriote et un libéral de sa trempe, l'histoire est un réservoir d'espérances. Que de fois, sur les bancs du Sénat, délaissé par la faveur publique, accablé en apparence par les majorités nouvelles, a-t-il pu se redire tout bas le beau vers de Virgile, appris dès les bancs du collège :

O passi pejora, dabit Deus his quoque finem!

Sa foi dans l'avenir reposait sur un fondement plus ferme encore. A mesure qu'il avançait vers la maturité de l'âge,

les enseignements de la religion, confirmés par l'expérience de la vie, pénétraient davantage son intelligence claire et positive. Il démêlait mieux, parmi nos controverses modernes, tout ce qu'il reste de christianisme inconscient chez les plus bruyants adversaires des doctrines spiritualistes. Il apprenait à être indulgent pour l'inconséquence qui prétend concilier avec un matérialisme grossier le patriotisme, le désintéressement, l'amour de nos semblables. Si rien n'était que matière, que vaudraient, de quel intérêt seraient dignes les débiles humains qui errent à la surface de notre petite planète, perdue elle-même dans un coin ignoré de l'univers? Quelle raison de tenir à notre vie? Quelle pitié pour nos souffrances? Quel frein pour l'égoïsme? Quel motif de ne pas nous exploiter les uns les autres, comme nous exploitons le reste de la nature, comme nous utilisons les animaux domestiqués à notre service? Au contraire, quelle dignité pour l'homme, si, doué d'une pensée libre, il est capable de s'élever jusqu'à l'auteur même de l'insondable immensité! Quelle inappréciable valeur ajoutée à l'existence humaine! Quelle cause d'amour de la créature au Créateur, et des créatures entre elles! Quelle raison de s'entr'aider à connaître le Père commun et à remplir ses desseins! Quelle justification de la solidarité et de la mutuelle assistance entre les hommes!

La succession des temps, parcelle infiniment petite de l'éternité, a-t-elle d'autre sens et d'autre intérêt, sur notre globe, que l'initiation graduelle de l'humanité aux croyances qui l'élèvent au-dessus de la matière? Si, par le détour du bien-être et de la détente physique, par l'extension du loisir qui permet la conquête de la vie intellectuelle, des

classes de plus en plus nombreuses sont appelées à la recherche et à la connaissance de l'éternelle vérité, ne faut-il point voir dans cette évolution de notre espèce l'accomplissement d'un ordre providentiel, et devons-nous nous alarmer, comme d'une nouvelle invasion des barbares, de l'impulsion, parfois trop impétueuse à notre gré, qui pousse les couches inférieures de la société humaine à monter au niveau supérieur? C'est, Messieurs, par cette contemplation, par cette acceptation religieuse des lois divines que M. Buffet fortifiait son âme, et c'est là qu'il trouvait, avec une vue consolante des temps futurs, la meilleure compensation aux déceptions momentanées de sa vie politique.

En 1890 il fut élu membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Votre choix, dont il ressentait vivement l'honneur, lui causa une satisfaction sans mélange. Il était heureux de goûter parmi vous, dans ces réunions vouées au culte de la science pure, le plus noble délassement, un repos qui n'est jamais l'oisiveté. L'aménité naturelle de son caractère se livrait ici à découvert. Vous gardez le souvenir du charme de sa conversation, de l'équilibre et de la modération de ses jugements, de la facilité et de la simplicité de sa façon d'être. De stature imposante, de physionomie grave, et cependant avenante, surtout quand elle s'animait par la parole, il inspirait dès l'abord la sympathie et la confiance; car dans ses traits, qu'une légère irrégularité du regard ne déparait pas, on lisait à première vue la bonté et la franchise. Bientôt on discernait l'homme qui prenait tous ses devoirs au sérieux et à qui une longue habitude de la domination de la conscience sur les actes de

la vie avait imprimé le sceau de cette faculté, noble entre toutes celles qui nous ont été départies, quand elle est consacrée à la pratique du bien, la volonté. Il est mort debout, luttant jusqu'à l'extinction de ses forces pour l'accomplissement de sa tâche ici-bas, semblable à cet empereur romain qui, aux approches du moment suprême, se faisait revêtir de son armure, et laissait à ses amis en pleurs ce conseil, cet encouragement, ce dernier mot d'ordre : *Laboremus!* La vie, c'est le travail.

M. Buffet succomba le 7 juillet 1898, presque octogénaire, à une courte maladie, qui avait abattu sa vigueur physique, sans entamer son courage. Son corps fut transporté à Mirecourt, où eurent lieu les obsèques, et où il repose dans sa terre natale.

Lorsque le Sénat, composé pour la plus grande partie d'adversaires politiques de M. Buffet, reçut la nouvelle de cette mort, l'émotion et la tristesse furent générales. M. Loubet, alors président de la haute assemblée, fit, en termes excellents, l'éloge des rares mérites de votre confrère, de ses talents d'orateur, de son activité, de sa courtoisie, de sa profonde conviction parlementaire. « Le Sénat, dit-il, sera unanime à s'associer à la douleur qui accable la famille de ce véritable patriarche, qui a, jusqu'à cette dernière semaine, occupé sous nos yeux, même frappé par la maladie, le siège qu'il remplissait si dignement. » Nous l'avions vu, en effet, quelques jours auparavant, siéger à son banc de sénateur et prendre encore part au débat.

Sur la proposition d'un ancien ministre républicain, M. Barbey, le Sénat décida de lever immédiatement la

séance en signe de deuil. Cette manifestation exceptionnelle, ratifiée par l'assentiment de tous les partis, honorait autant le Sénat lui-même que celui qui en était l'objet. Au nom des amis politiques de M. Buffet, M. Audren de Kerdrel remercia et félicita justement ses collègues de s'être unis ainsi « pour rendre un hommage unanime à la mémoire d'un grand Français ».

Dans sa réunion du samedi 9 juillet 1898, votre Compagnie, Messieurs, sur l'initiative de M. Himly, qui la présidait, a rendu à l'illustre confrère qu'elle venait de perdre un hommage semblable.